Budget Primitif 2018

Conseil communautaire

21 décembre 2017

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Sommaire

Partie I – La préservation des grands équilibres financiers et d'un haut niveau d'investissements …….. 4

I. La maitrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir un niveau d'épargne brute suffisant et un endettement limité …….. 5

II. La stabilisation des taux de fiscalité ……..…. 12

III. Une solidarité communautaire renforcée. …… 15

IV. La poursuite d'un haut niveau d'investissements pour soutenir l'activité économique et le développement de l'emploi…… 18

V. La modernisation et le développement des équipements de proximité des territoires du Grand Reims ……..……. 21

Partie 2 – Le budget principal …….. 23

1. Les recettes de fonctionnement ……. 23
2. Les dépenses de fonctionnement …….. 31
3. Les recettes d'investissement……. 38
4. Les dépenses d'investissement……..…….. 41
   - A. La politique de la Ville et de l'habitat……. 46
   - B. Le développement économique et l'enseignement supérieur…. 48
   - C. L'innovation et le tourisme……. 49
   - D. La planification territoriale……. 49
   - E. La Coulée verte…….. 50
   - F. Les équipements de proximité gérés par la Communauté urbaine du Grand Reims……. 50
   - G. La voirie et l'éclairage public……. 55
   - H. L'accompagnement du projet urbain Reims Grand Centre …… 57
   - I. Le secteur Port Colbert……. 58
   - J. Le campus Sciences Po…….. 58
   - K. Le complexe aqualudique……. 59
   - L. Eau Pluviale…….. 60

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères…… 61

1. Les recettes de fonctionnement ……. 61
2. Les dépenses de fonctionnement ……63
3. Les recettes d'investissement ……. 64
4. Les dépenses d'investissement ……. 65

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes …… 66

1. Les recettes de fonctionnement ……. 66
2. Les dépenses de fonctionnement ……. 68
3. La section d'investissement ……. 70

Partie 5 – Le budget de l'eau potable…… 71
1. Les recettes de fonctionnement…… 71
2. Les dépenses de fonctionnement …… 73
3. Les recettes d'investissement…… 76
4. Les dépenses d'investissement…… 76

Partie 6 – Le budget de l'assainissement……79
1. Les recettes de fonctionnement…… 79
2. Les dépenses de fonctionnement …… 82
3. Les recettes d'investissement…… 84
4. Les dépenses d'investissement…… 84

Partie 7 – Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)……**87**
1. Les recettes de fonctionnement…… 87
2. Les dépenses de fonctionnement …… 88

Partie 8 – Les budgets à vocation touristique…… 90
1. Le budget du Phare de Verzenay …… 90
2. Le budget du Camping de Val de Vesle…… 92

Partie 9 – Les budgets à vocation patrimoniale…… 94
1. Le budget de la MARPA de Pargny les Reims…… 94
2. Le budget Pôle multiservices Ville en Tardenois……96
3. Le budget Développement Economique – Bail commercial de Muizon…… 98
4. Le budget Z.A. de Poilly…… 100

Partie 10 – Les budgets à vocation économique…… 102
1. Le budget de la ZAC de Bezannes…… 102
2. Le budget du parc d'activités de la Malle…… 104
3. Le budget du parc d'activités de la Husselle…… 104
4. Le budget du parc d'activités Pierre de Coubertin…… 108
5. Le budget ZA du Val des Bois……..110
6. Le budget ZA de Pontfaverdger-Moronvilliers……112

Partie 11 – Les autres budgets annexes…… 113
1. Le budget de l'archéologie…… 113
2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique) …… 115

ANNEXES…… 118

Partie I – La préservation des grands équilibres financiers et d'un haut niveau d'investissements

Dans la continuité des orientations budgétaires présentées le 23 novembre dernier, la séance du conseil communautaire consacrée au vote du budget constitue un acte fort de mise en perspective des ambitions du Grand Reims, de l'attractivité de son territoire et de l'affirmation de son rôle et de sa position stratégique au sein de la Région Grand Est.

Après un premier budget voté en mars 2017, ce deuxième exercice budgétaire vise à :

- **maintenir une gestion rigoureuse** par une maitrise des dépenses de fonctionnement permettant d'obtenir un niveau d'épargne brute suffisant et un endettement limité,
- **stabiliser** les taux de fiscalité,
- renforcer **la solidarité communautaire,**
- **poursuivre un haut niveau d'investissements** pour soutenir l'activité économique et le développement de l'emploi,
- **moderniser et développer les équipements de proximité** au sein des territoires du Grand Reims.

Le BP 2018 comporte, outre le budget principal, 19 budgets annexes dont deux nouveaux, à savoir :

- Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Budget Zones d'Activités Pontfaverger-Moronvilliers.

I. La maitrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir un niveau d'épargne brute suffisant et un endettement limité

Une baisse des dépenses de fonctionnement au BP 2018 (après neutralisation des dépenses « transports scolaires » transférées de la Région)

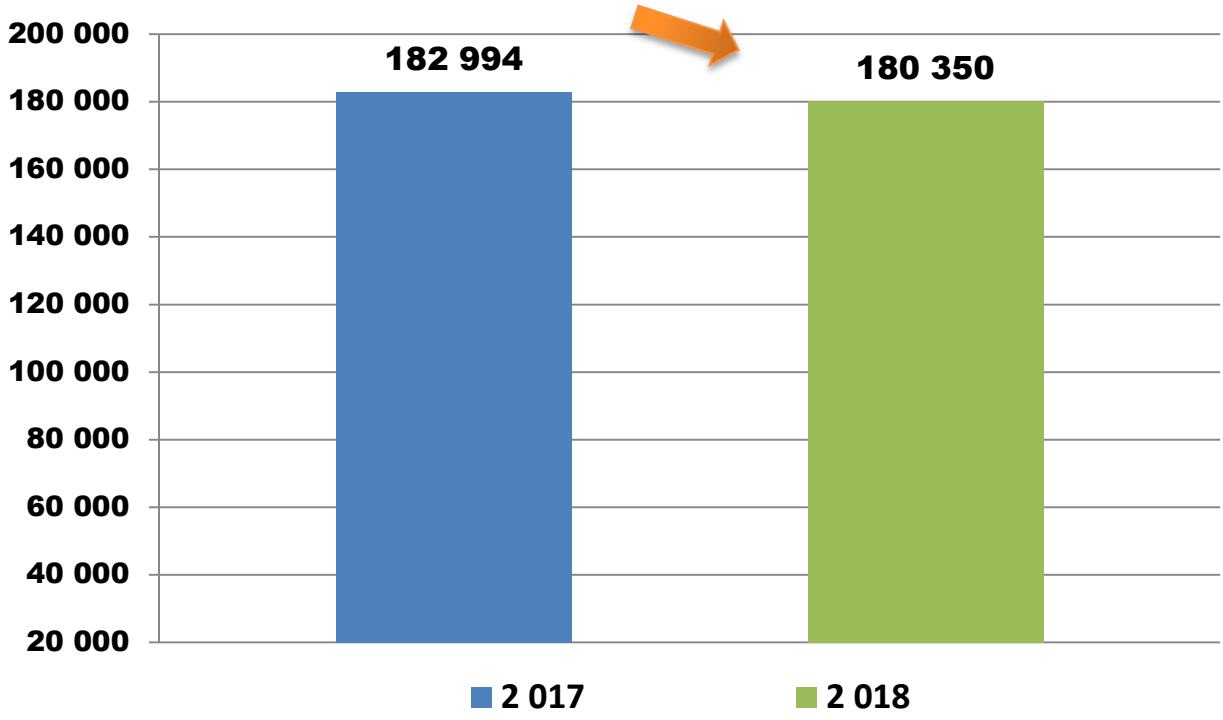

Au budget principal, hors dépenses liées à la compétence « transports scolaires » compensées par la Région, les dépenses de fonctionnement diminuent de -1,44 % entre le BP 2017 et le BP 2018.

La maitrise des dépenses de fonctionnement est d'autant plus importante que le système de ponction automatique sur les dotations versées par l'Etat aux collectivités sera remplacé par **la contractualisation d'un pacte financier obligeant les collectivités territoriales à limiter l'évolution annuelle de leurs dépenses à + 1,2%.**

En fonction du respect ou non des engagements de maitrise des dépenses de fonctionnement, un mécanisme de bonus ou de malus sur le versement des dotations aux collectivités sera institué.

Cette contractualisation avec l'Etat qui devrait se concrétiser au cours de l'année 2018, renforce la nécessité de maintenir une trajectoire maitrisée d'évolution de nos dépenses dans une perspective pluriannuelle.

La répartition des principales dépenses de fonctionnement

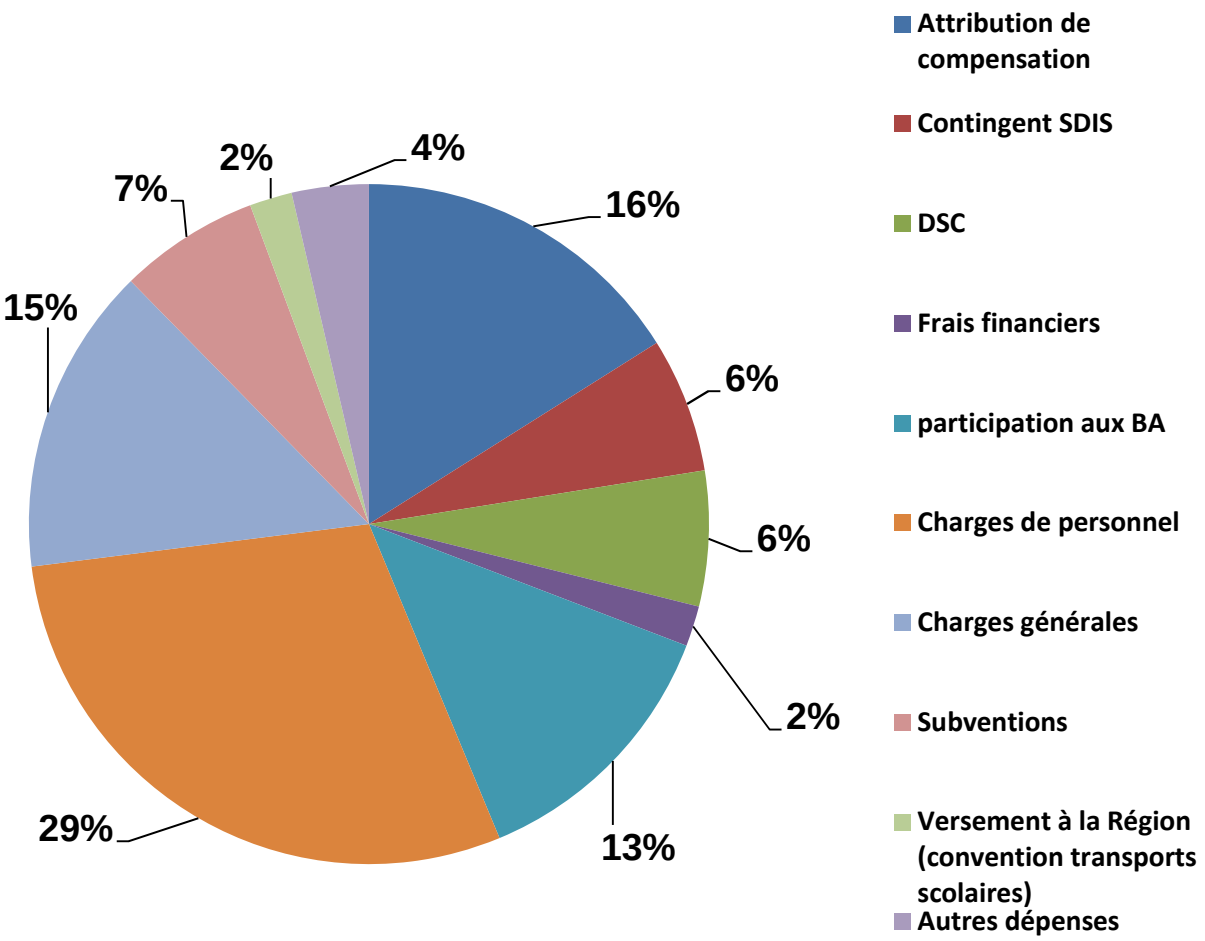

L'évolution détaillée des dépenses de fonctionnement est décrite dans la partie 2 de la présente note de synthèse Le graphique ci-dessus montre la répartition des grandes catégories de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- 29% pour les charges de personnel,
- 22% pour les reversements aux communes (AC et DSC),
- 15% pour les charges à caractère général,
- 13% pour la participation aux budgets annexes (transports publics, assainissement, phare de Verzenay,…),
- 13 % pour le contingent SDIS et subventions,
- 8% pour les autres dépenses (frais financiers, remboursement région transport scolaire,…).

Les charges de personnel

Evolution des dépenses de personnel (hors mutualisation de service)

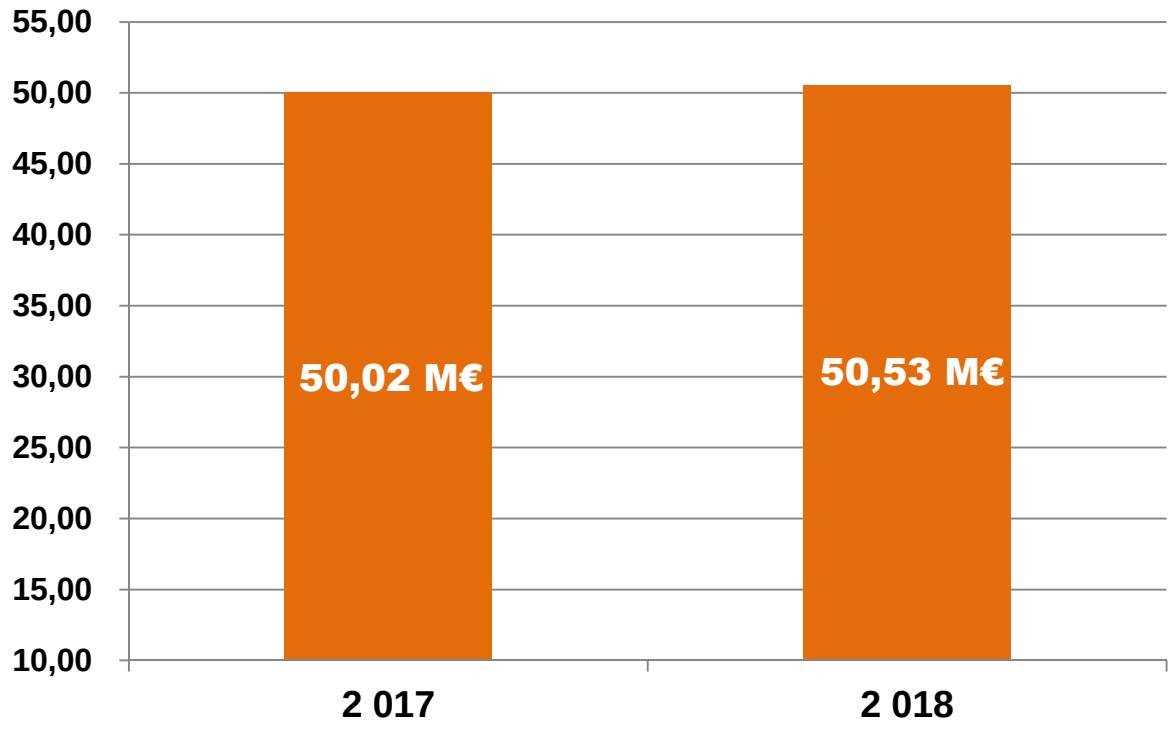

Hors dépenses liées à la mutualisation de services, les charges de personnel au sein du budget principal sont **stables avec une hausse estimée de l'ordre de 1%.**

Pour l'année 2018, les charges de personnel intègrent à la fois la nécessité d'adapter notre organisation interne à la réalité du fonctionnement de la communauté urbaine mais aussi le respect des engagements pris vis-à-vis des agents pour l'amélioration de leur situation individuelle. (détaillés dans la deuxième partie de la présente note).

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier la répartition des charges à caractère général par politique publique[1].

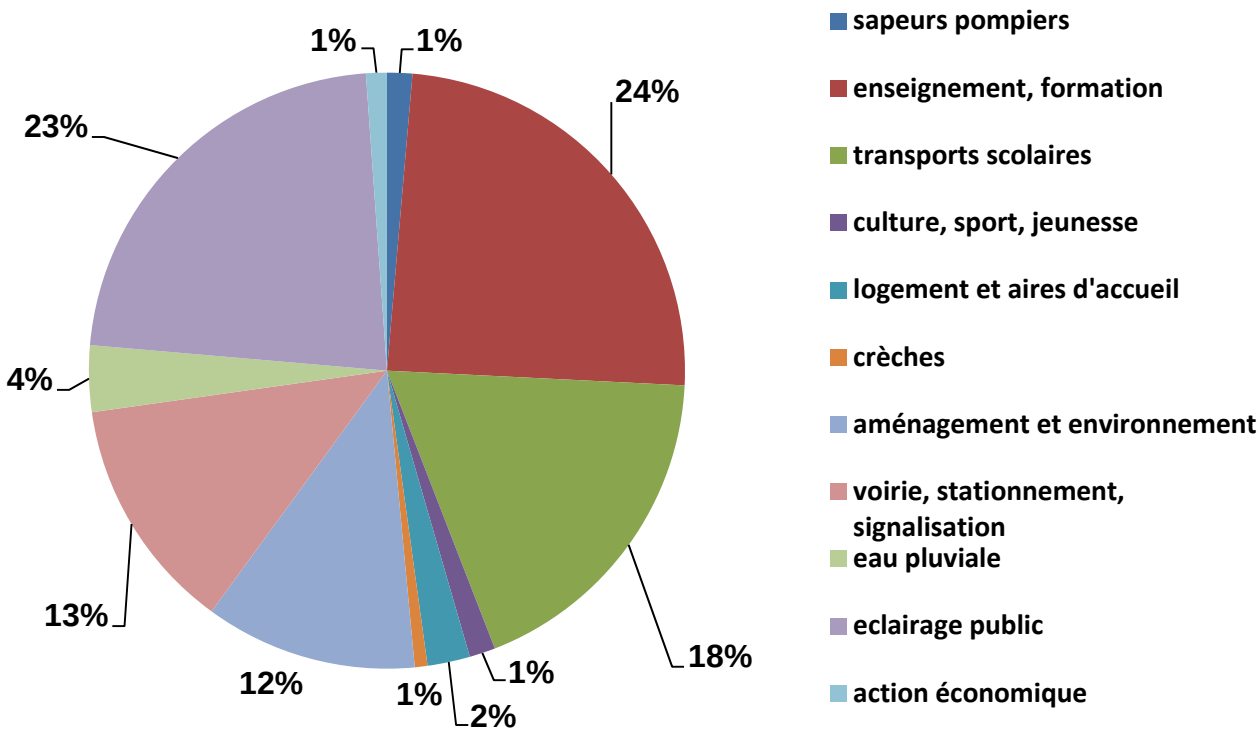

Les charges générales sont majoritairement consacrées aux dépenses générées par l'entretien courant de l'éclairage public et de la voirie pour 46 %.

Le deuxième poste budgétaire concerne la compétence scolaire y compris le transport scolaire pour 42 %. Ces crédits budgétaires connaissent une nouvelle évolution au budget 2018 avec le transfert de la compétence « transports scolaires » exercée jusqu'à présent par la Région Grand Est.

Au titre de cette compétence, la Région versera une compensation de 3,5 M€. Pour la seule année 2018, la Région Grand Est continuera d'assurer le service pour le compte de la communauté urbaine par convention, la Communauté urbaine du Grand Reims ne commençant à l'exercer directement qu'à compter du 1er janvier 2019.

[1] hors fonction administration générale et services non ventilables

La répartition des recettes réelles de fonctionnement

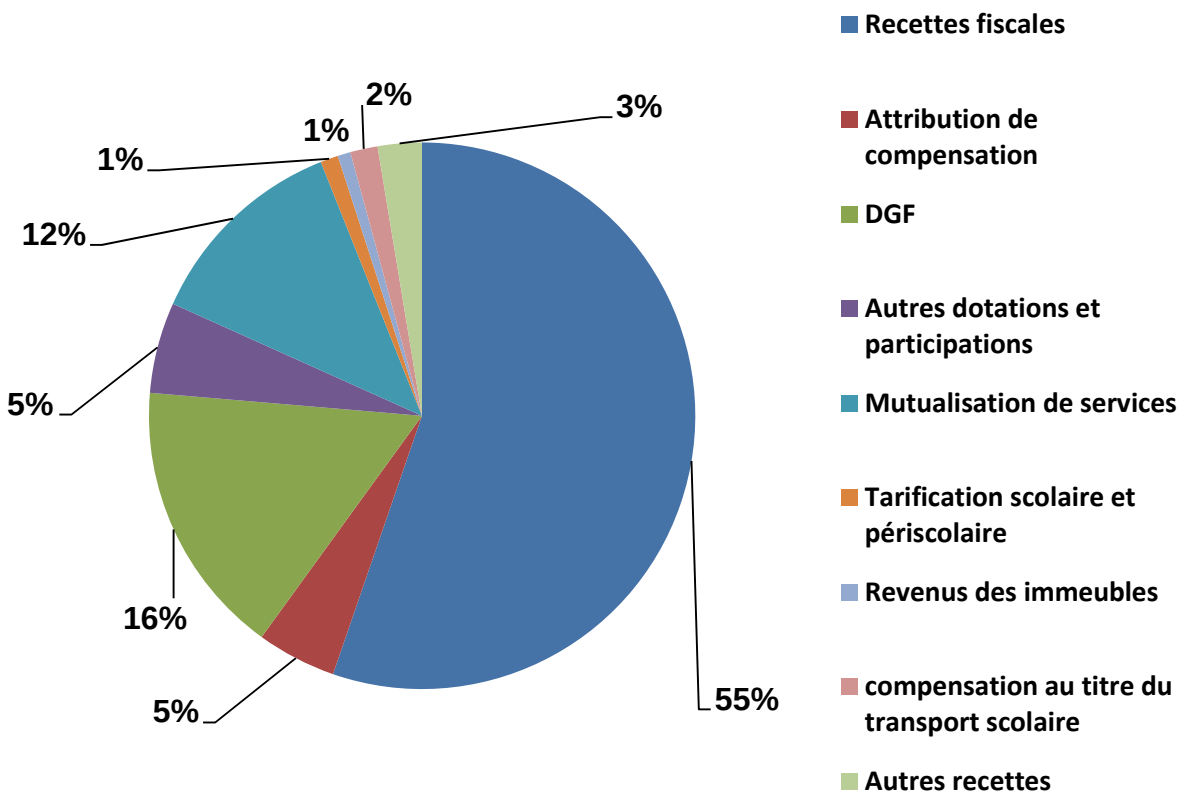

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- 55% pour des recettes fiscales,
- 21% pour la DGF (dotation d'intercommunalité et de compensation) et autres dotations et participations,
- 12% pour le remboursement au titre de la mutualisation de services,
- 12% pour les autres recettes (tarifications scolaire et périscolaire, compensation de la Région au titre du transport scolaire,…).

L’évolution de l’épargne brute du budget principal

	BP 2017	BP 2018
Total des dépenses réelles de fonctionnement	182 994 430 €	183 904 600€
Total des recettes réelles de fonctionnement	211 107 000 €	219 128 000€
Epargne brute	**28 112 570 €**	**35 223 400 €**
Remboursement en capital	12 444 800 €	13 864 400 €
Epargne nette	**15 667 770 €**	**21 359 000 €**

De BP à BP, l’épargne brute du budget principal progresse de **près de 7 M€**, preuve de la gestion rigoureuse du budget intercommunal.

Le niveau d’épargne brute 2018 est en phase avec la prospective financière 2017-2021, permettant à la communauté urbaine de maintenir une situation financière saine et un endettement maitrisé.

Un encours de dette maîtrisé

Evolution de l’encours de la dette au budget principal :

	Encours de dette au 01/01/2017	Encours de dette au 01/01/2018
Dette réelle	69 969 221	64 766 689
Dette théorique nette	51 118 119	46 315 123
TOTAL	**121 087 340**	**111 081 812**

La dette réelle correspond à la somme de :

- la dette des EPCI et syndicats fusionnés au sein du Grand Reims,
- et de la dette transférée par les communes (Sciences Po, voirie) au titre du transfert de compétences.

La dette théorique nette correspond à la différence entre :

- la dette théorique (CPI, AAGV, Voirie) transférée par les communes à la communauté urbaine,
- et la dette théorique (Eglises, scolaire) restituée par la communauté urbaine aux communes.

Pour le seul budget principal l'encours de la dette diminue de l'ordre de 10 M€ entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2018.

Evolution de l'encours de la dette pour l'ensemble des budgets :

BUDGETS	Encours au 01/01/2017	Encours estimé au 01/01/2018
Principal	121 087 339 €	**111 081 812 €**
Eau	15 089 896 €	**21 110 237 €**
Assainissement	22 828 516 €	**26 964 610 €**
Ordures ménagères	2 380 536 €	**1 925 224 €**
MARPA Pargny les Reims	1 143 078 €	**1 103 638 €**
ZA Val des Bois	1 000 000 €	**0 €**
ZA de Poilly	93 451 €	**74 223 €**
Bail commercial Muizon	81 918 €	**76 356 €**
Pôle Ville en Tardenois	2 292 €	**0 €**
BUDGET GLOBAL	**163 707 026 €**	**162 336 100 €**

Entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2018, l'encours total de dette porté par la communauté urbaine tous budgets confondus **est en légère diminution de – 1,37 M€.** Il s'élève au 1er janvier 2018 à 162,3 M€ au total.

II. La stabilisation des taux de fiscalité

Dans le cadre du protocole financier adopté en janvier 2017 par le conseil communautaire, les élus de la Communauté urbaine du Grand Reims ont acté les principes suivants :

- la fiscalité des ménages du Grand Reims ne doit ni augmenter, ni baisser du fait du passage en communauté urbaine,
- les recettes fiscales des communes ne doivent ni augmenter, ni baisser du fait du passage en communauté urbaine.

Afin d'aboutir à la neutralisation fiscale :

- les communes dont les taux intercommunaux augmentent en 2017 par rapport à 2016, ont baissé leurs taux d'imposition communaux pour que les contribuables ne voient pas d'augmentation de leur fiscalité directe locale. En contrepartie, la Communauté urbaine du Grand Reims a versé une attribution de compensation correspondant à l'écart entre le produit fiscal perçu en 2016 et 2017.

- les communes dont les taux intercommunaux baissent en 2017 par rapport à 2016, ont augmenté leurs taux d'imposition communaux pour que les contribuables ne voient pas de modification de leur fiscalité directe locale. En contrepartie, la Communauté urbaine du Grand Reims a prélevé une attribution de compensation correspondant à l'écart entre le produit fiscal prévu en 2016 et 2017.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le taux s'élève à 7,08%, a été intégrée dans les calculs de neutralisation fiscale.

En 2017, le Conseil communautaire du Grand Reims a adopté les taux de fiscalité ménages suivants :

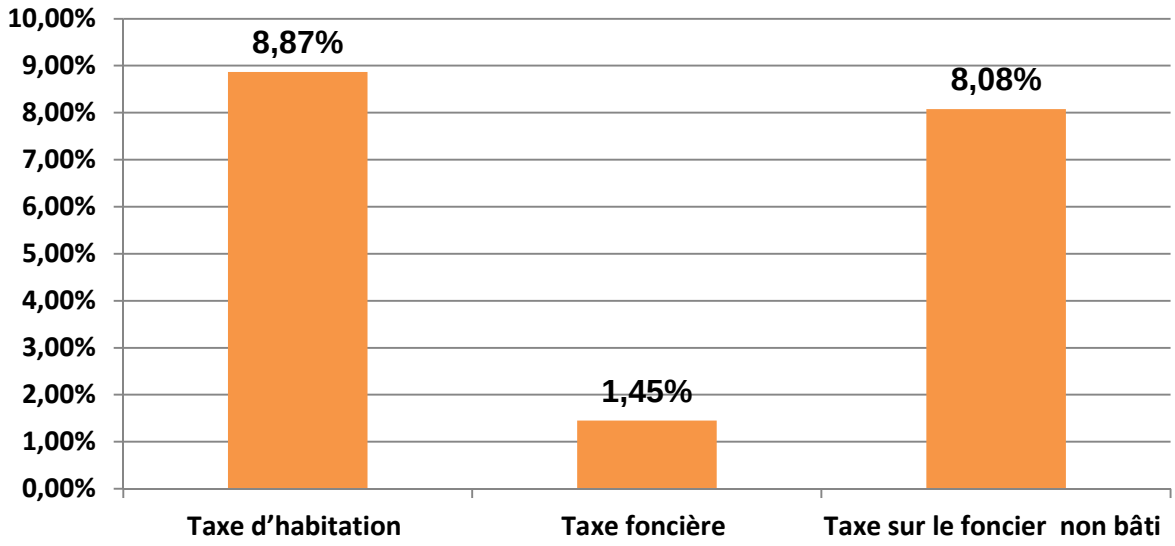

Pour l'année 2018, le budget primitif prévoit **un maintien des taux 2017** dans le respect des engagements pris auprès des communes du Grand Reims.

Pour ce qui concerne le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises), le budget 2018 prévoit le maintien **du taux voté en 2017 soit 24,80 %.**

Par ailleurs, un mécanisme de lissage a été mis en œuvre concernant :

- le taux de cotisation foncière des entreprises (12 années),
- le taux de versement transports (12 années),
- et les bases minimales de CFE (10 années).

Comparaison des taux de fiscalité sur les ménages avec les taux de fiscalité directe locale 2017 des EPCI de plus de 100 000 habitants *

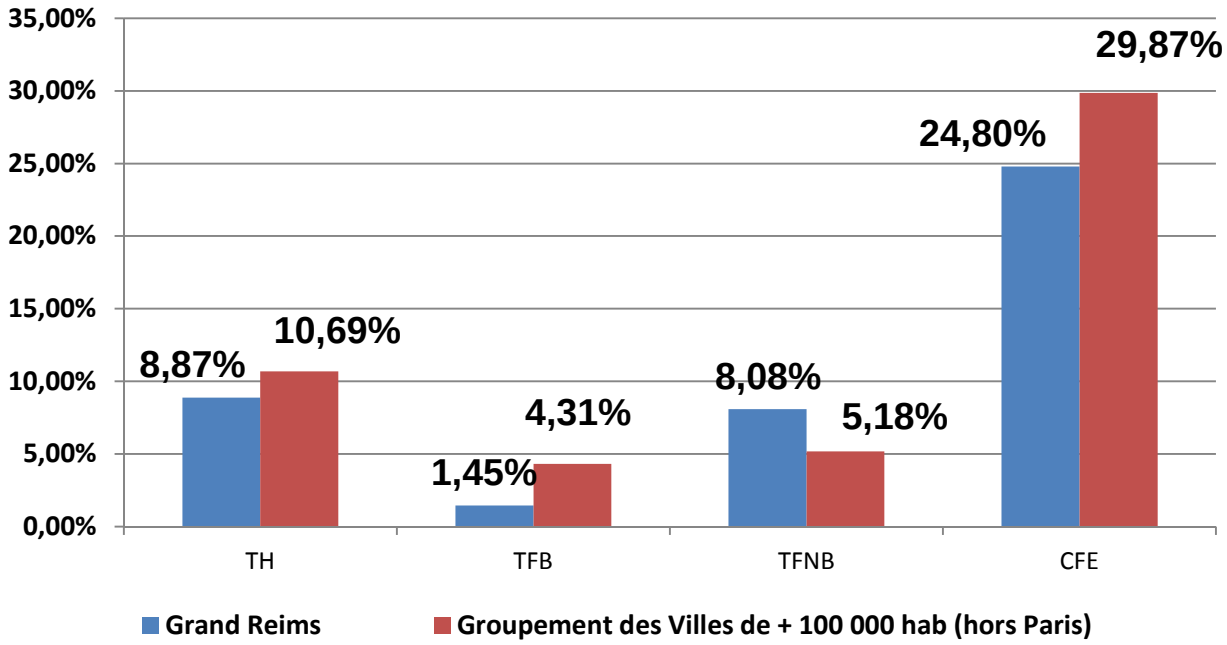

(*) source SFL Forum

La Communauté urbaine du Grand Reims affiche des taux de fiscalité inférieurs à la moyenne nationale (à l'exception du foncier non bâti).

Il s'agit pour le territoire du Grand Reims d'un facteur d'attractivité qui est notamment la conséquence de la mise en place du processus de neutralisation fiscale et de la volonté de ne pas augmenter les impôts ménages, contrairement à de nombreux EPCI qui ont fait le choix de la hausse des taux de fiscalité pour faire face à la baisse des dotations.

III. Une solidarité communautaire renforcée.

Tout au long de l'année 2017, les élus du Grand Reims ont, par des délibérations successives, renforcé les dispositifs de solidarité communautaire par le biais de deux outils : la dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

En 2018, le fonds d'investissement communal viendra compléter les outils favorisant la solidarité communautaire.

III.1 LE FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le FPIC consiste à prélever sur les ressources des communautés et des communes bénéficiant d'indicateurs de richesse élevés et à reverser ces sommes aux communes et aux communautés ayant des indicateurs de richesse faibles.

L'évolution de la carte intercommunale en 2017 et le passage en communauté urbaine a eu pour effet de modifier les ratios de richesse utilisés pour la répartition du FPIC. Le territoire communautaire composé de la communauté urbaine et de ses communes membres ne sera plus éligible au reversement du FPIC. En revanche, pour atténuer cette perte de recettes, une attribution dégressive est versée jusqu'en 2019.

Au titre de l'année 2017, l'ensemble intercommunal (communauté urbaine et communes) a bénéficié **d'un reversement net de 4 320 038 € au titre du FPIC**.

Cette somme a ensuite été répartie entre la communauté urbaine et ses communes membres sur la base d'une solidarité intercommunale partagée :

- la neutralité pour les budgets communaux par le maintien des montants perçus en 2016 au titre du FPIC pour les communes de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole (soit 412 914 €) et un maintien partiel pour la ville de Reims (soit 2 413 082 €),
- la part conservée par la Communauté urbaine du Grand Reims correspond à son niveau de coefficient d'intégration fiscale soit 1 494 042 €.

Pour l'année 2018, le montant qui sera perçu par le territoire du Grand Reims est évalué à environ 3,3 M€ contre 4,3 M€ en 2017, une nouvelle répartition dérogatoire devra être adoptée en juin 2018 prochain par le conseil communautaire.

III.2 La dotation de solidarité communautaire

Dans le respect du principe de solidarité communautaire entre la Communauté urbaine du Grand Reims et ses communes membres, le conseil communautaire a créé une dotation de solidarité communautaire en faveur des communes de son territoire.

En 2017, une première enveloppe financière d'un montant de 11 M€ a été répartie par une délibération en date du 27 mars 2017 entre les communes en fonction de leur population, leur potentiel fiscal et leur revenu par habitant.

Une enveloppe complémentaire de 741 K€ a été votée par délibération en date du 29 juin 2017, pour permettre aux communes de chacun des territoires de bénéficier d'une enveloppe financière moyenne ramenée au nombre d'habitants homogène sur l'ensemble des territoires du Grand Reims.

Cette DSC complémentaire a tenu compte des gains réalisés par certaines communes relatifs à la suppression du prélèvement au titre du FPIC par rapport à 2016, et a été répartie en fonction de la population et du potentiel financier par habitant des communes concernées.

Moyenne par habitant de la répartition de l'enveloppe budgétaire consacrée à la DSC

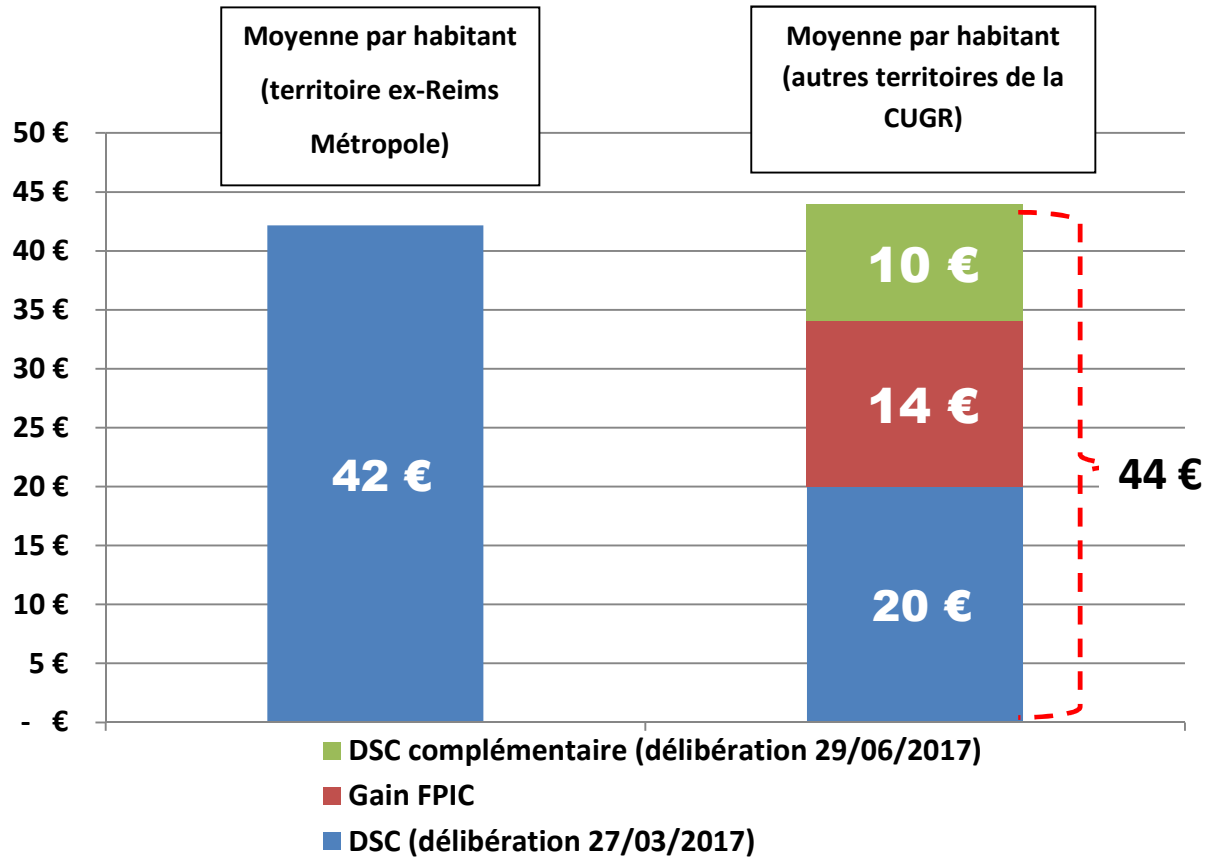

Une enveloppe de 11,8 M€ est prévue au budget 2018 afin de permettre à nouveau le versement de cette DSC aux communes du Grand Reims selon les critères de répartition prévues par les délibérations adoptées en 2017.

III.3 La création d'un fonds d'investissement communal

Le budget primitif 2018, prévoit un crédit de 1 M€ en faveur de la création d'un fonds d'investissement communal et l'ouverture d'une autorisation de programme de 4 M€ couvrant la période 2018-2021. **Ce fonds sera, par ailleurs, un outil incitatif supplémentaire** pour amplifier les investissements réalisés au sein du territoire communautaire et donc le soutien à l'activité économique.

Un groupe de travail composé d'élus du Grand Reims aura pour mission d'élaborer un règlement ayant pour objet de définir notamment les investissements communaux susceptibles d'être financés, leur taux de subventionnement et les modalités d'instruction des dossiers présentés par les communes.

IV. La poursuite d'un haut niveau d'investissements pour soutenir l'activité économique et le développement de l'emploi.

Les modalités de financement de la section d'investissement (Budget principal)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'équipement	80 733 827	**FCTVA**	8 000 000	
Avances sur marchés et échanges fonciers	1 300 000	**Amendes de police et forfait post stationnement**	3 500 000	
Remboursement de la dette	13 864 400	**Taxe d'aménagement**	1 465 000	**29,48%**
Avances aux ZAC	1 129 000	**Subventions d'équipement**	5 252 670	
Autres dépenses	6 796	**Remboursement d'avance budget ZAC**	6 934 500	
		Cession d'actifs	3 108 000	
		Autres recettes	346 353	
		Epargne brute	35 223 400	**36,3%**
		Emprunt d'équilibre	33 204 100	**34,22%**
TOTAL	**97 034 023**	**TOTAL**	**97 034 023**	



Les sources de financement de la section d'investissement s'équilibrent en trois tiers de la manière suivante :

- des recettes propres (taxe d'aménagement, amendes de police, FCTVA,…) pour 29,48 %,
- l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (épargne brute) pour 36,3 %,
- et un emprunt d'équilibre pour 34,22%.

En 2018, la Communauté urbaine du Grand Reims poursuivra ses efforts d'investissement dans le respect des besoins des territoires et des communes membres au titre des compétences transférées. Il s'agit d'un engagement fort régulièrement réaffirmé.

Au titre du budget principal, les crédits de paiement s'élèvent en 2018 à 80,73 M€.

Ils se répartissent de la manière suivant :

	Montant des crédits de paiement 2018 (en M€)
Investissement courant	**45,21**
*Dont Voirie Ville de Reims**	*12,53*
Dont Voirie et éclairage public hors Reims	*12,00*
Dont eaux pluviales	*8,47*
Investissement projet	**35,52**
Dont projet des pôles	7,32
Dont autres projets	28,19
TOTAL	**80,73**

*le montant relatif à la voirie Ville de Reims s'élève à 17 M€ en y intégrant les investissements de projet

Répartition des crédits consacrés aux investissements courants par politique publique :

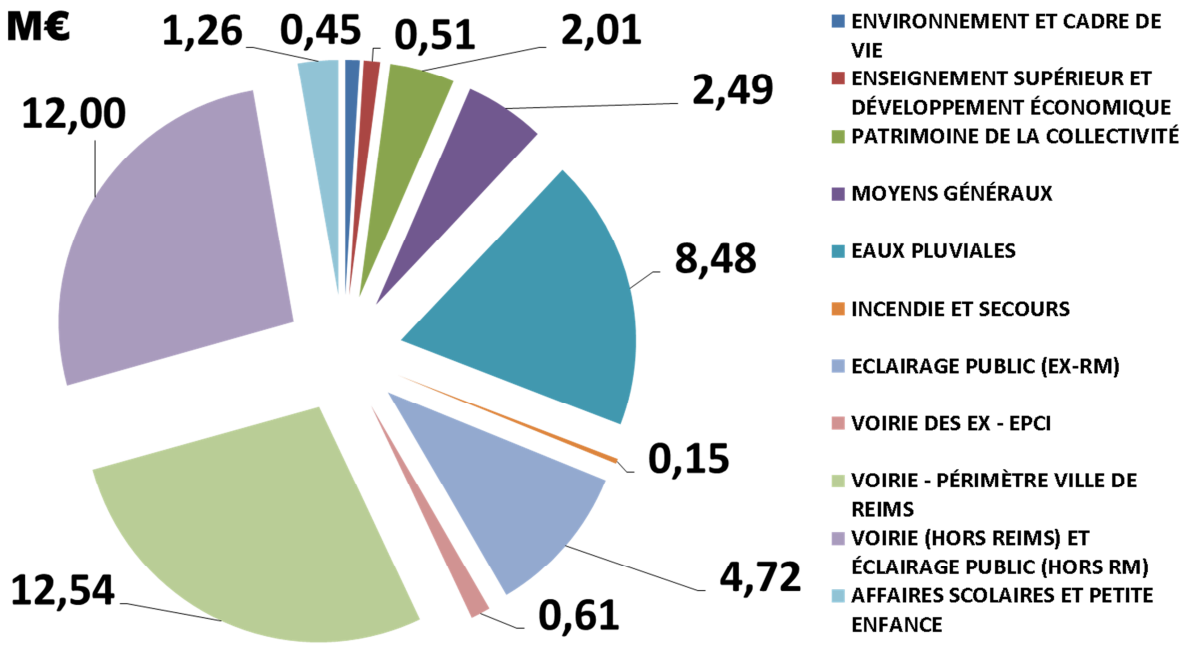

Répartition des crédits consacrés aux investissements de projet par politique publique :

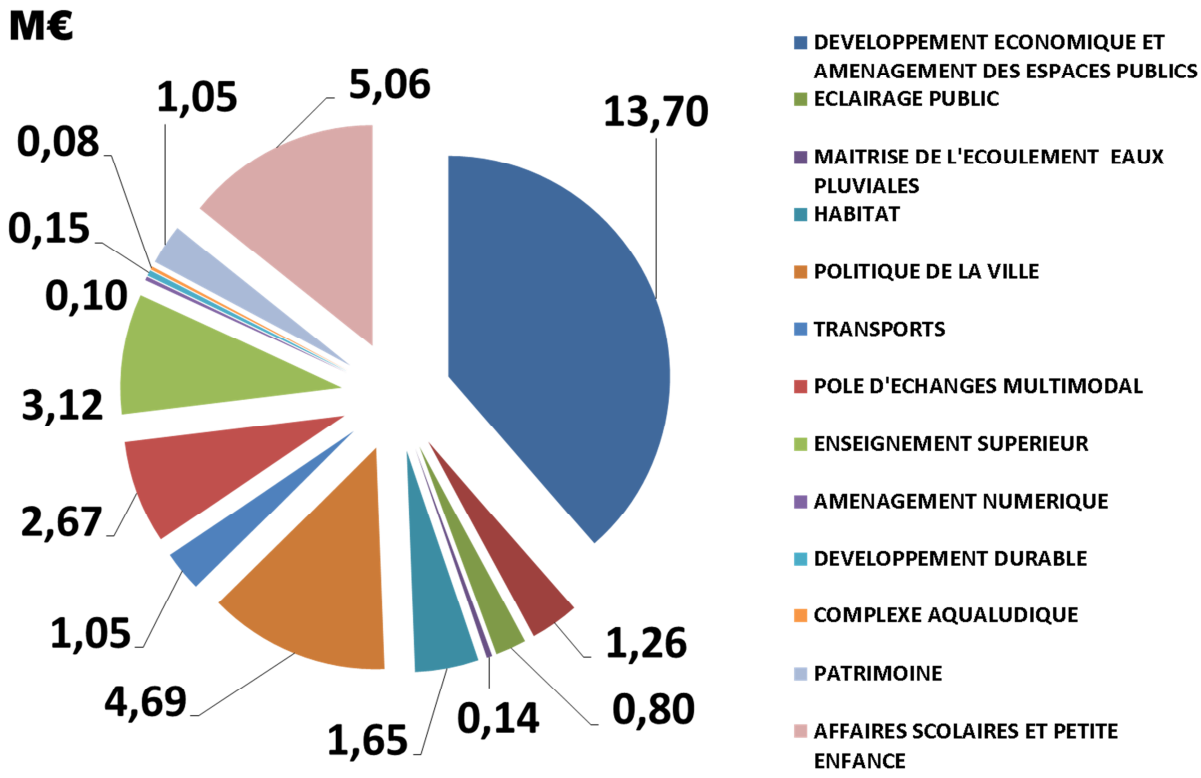

Agrégé aux investissements portés par les autres budgets annexes, l'effort d'investissement que la communauté urbaine entend consentir en 2018 **atteint 122,65 M€,**

Budget	**CP 2018 (en M€)**
Principal	80,73
Eau	11,35
Assainissement	22,85
Transport	1,99
Ordures ménagères	4,13
Boucle locale de télécommunication/aménagement numérique	1,33
Phare de Verzenay	0,071
Bail Muizon	0,005
Camping de Val de vesle	0,01
MARPA de Pargny les Reims	0,01
Archéologie	0,15
ZA Poilly	0,014
Pôle multiservices de Ville en Tardenois	0,011
TOTAL	**122,65**

V. La modernisation et le développement des équipements de proximité des territoires du Grand Reims

La charte de gouvernance prévoyait, lors de la constitution de la Communauté urbaine du Grand Reims, **la reprise des projets des communes et territoires** pour lesquels le Grand Reims est aujourd'hui compétent, notamment en matière de voirie, d'eau pluviale, d'assainissement ou d'équipements scolaires.

Les crédits affectés à l'investissement annuel sont évalués au regard des capacités de la collectivité, projetés sur le mandat, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements.

Chaque année, dans le cadre des conférences de territoires et des conférences budgétaires thématiques, les projets des différents territoires et des communes sont analysés.

Pour le budget 2018, parmi les crédits de paiement inscrits au budget principal pour des opérations dédiées aux communes des pôles territoriaux, on notera :

- 6,3 M€ d'investissement de projet,
- 12 M€ d'investissement courant dédié à la voirie et à l'éclairage public hors ex RM,
- 1,2 M€ d'investissement courant dans les bâtiments scolaires.

Soit un total de plus de 19 M€ au titre de l'année 2018. Auquel, il convient d'ajouter les crédits prévus **au titre du pluvial** dont une partie des 8 M€ inscrits au BP 2018 concernera les territoires ainsi que les investissements relatifs au CPI pour 130 K€.

Au titre des territoires, parmi les investissements relatifs aux équipements de proximité, on peut citer :

- **la compétence scolaire :** Vandeuil/Jonchery sur vesle (regroupement des écoles), Fismes (construction d'un restaurant scolaire), Lavannes (construction d'un groupe scolaire), Ecueil (construction d'un groupe scolaire), Auménancourt (extension du pôle scolaire), Les Petites Loges (construction d'un nouveau groupe scolaire), Verzy (regroupement des écoles maternelle et élémentaire), Dontrien (construction d'un nouveau pôle scolaire), Brimont (construction d'une salle de classe et d'une salle d'activités), Saint Thierry (construction d'un restaurant scolaire), Courcy (l'extension du restaurant scolaire et la création de deux salles d'activités),

- **les équipements de petite enfance :** Warmeriville (réhabilitation de la crèche), Verzy (construction d'une crèche intercommunale),

- **les travaux dans les églises** de Lhéry et de Jonquery,

- **le gymnase de Pontfaverger** : travaux dans les vestiaires.

Au titre de la voirie (hors ville de Reims), une autorisation de programme est ouverte à hauteur de 48 M€ (2017-2020) permettant d'assurer le financement de la programmation des territoires proposée par les conférences de territoire.

Des crédits de paiement annuels de 12 M€ seront inscrits aux budgets de chaque année pour assurer le paiement des dépenses annuelles. A ce jour, les projets recensés (2017-2020) représentent une somme totale de **36,6 M€ d'engagements pluriannuels pour 48 M€ d'engagements pluriannuels potentiels.**

L'autorisation de programme permet d'assurer ces investissements selon une programmation annuelle débattue en conférences de territoire.

Partie 2 – Le budget principal

Le budget principal 2018 de la Communauté urbaine du Grand Reims s'inscrit dans la continuité du budget 2017. Il comprend désormais tous les crédits relatifs à la compétence « transports scolaires », notamment ceux issus du transfert opéré par la Région Grand Est au 1er janvier 2018.

Rappel de l'équilibre général de la section de fonctionnement

Budget Principal	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	211 107 000	219 128 000
Dépenses réelles de fonctionnement	182 994 430	183 904 600
Épargne brute	28 112 570	35 223 400
Remboursement de capital	12 444 800	13 864 400
Épargne nette	15 667 770	21 359 000

1. Les recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes réelles de fonctionnement de ce second budget de la communauté urbaine atteint **219,8 M€.**

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
013 - Atténuation de charges	541 650	414 000
70 - Produits des services	30 175 170	34 231 269
73 - Impôts et Taxes	127 889 600	131 455 207
74 - Dotations et participations	49 455 677	47 614 220
75 - Autres produits de gestion courante	2 599 091	5 244 292
Total recettes de gestion courante	210 661 188	218 958 988
76 - Produits financiers	160 985	79 220
77 - Produits exceptionnels	234 827	89 792
78 - Reprise sur provisions	50 000	0
Total recettes réelles de fonctionnement	211 107 000	219 128 000
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	680 000	692 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	680 000	692 000
Total recettes de fonctionnement	**211 787 000**	**219 820 000**

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la diversité des produits que la communauté urbaine prévoit de percevoir en 2018.

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 70 - Produits des services dont	**30 175 170**	**34 231 269**
Travaux	130 000	142 000
Redevances d'occupation du domaine public	112 000	337 000
Remboursement de frais par des redevables divers	394 206	373 150
Compensation versée par la Région "Transports scolaires"		3 127 643
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs (yc reversement de recettes par la Région "Transports scolaires")	2 397 150	2 829 390
Mise à disposition de personnel et remboursements de frais par les budgets annexes	26 608 059	26 839 216

Le budget 2018 de la communauté urbaine prévoit en dépenses et en recettes les mouvements liés à la mutualisation de services.

Ces recettes matérialisent les remboursements des communes lorsque des agents rémunérés par la communauté urbaine interviennent au bénéfice des communes. Dans le sens inverse, des agents communaux peuvent être amenés à assurer des tâches pour le compte de la communauté urbaine et un remboursement intervient dans ce cadre.

Cela se traduit par les flux financiers suivants :

En recettes :

- La communauté urbaine perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la Ville de Reims pour 22,75 M€ et des autres communes de 281 K€.

En dépenses :

- La communauté urbaine rembourse à la Ville de Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent à 3,09 M€ pour la mise à disposition de ses agents et 726 K€ aux autres communes.

Par ailleurs, les mouvements de refacturation entre le budget principal de la communauté urbaine et ses budgets annexes s'élèvent à 3,81 M€. Ces mouvements correspondent au remboursement, par les budgets annexes, des charges de fonctionnement des agents rémunérés en totalité par le budget principal, mais intervenant pour partie dans les champs de compétence des budgets annexes.

Pour plus de lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe est intégrée à la présente note explicative de synthèse du budget 2018 (annexe 1).

En outre, les mises à disposition de personnel communautaire aux communes membres (situations individuelles) ou à d'autres organismes (Office de Tourisme, SIABAVE, syndicats professionnels…) sont remboursées. Ce remboursement prévisionnel s'élève à 550 K€.

Les redevances des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs atteignent 2,83 M€. Elles correspondent au produit issu de la tarification de la cantine et, le cas échéant, des activités périscolaires, extrascolaires ainsi que des séjours proposés aux enfants de certains pôles. A compter du budget 2018, ce montant inclut la somme de 426 K€ au titre du reversement de la Région des recettes perçues au titre des transports scolaires.

Par ailleurs, **une nouvelle recette apparait dans ce budget 2018,** il s'agit de la compensation versée par la Région suite au transfert de la compétence scolaire, à hauteur de 3,13 M€.

Enfin, parmi les autres postes, on notera les recettes liées aux travaux réalisés pour le compte de tiers sur le réseau d'eaux pluviales (142 K€), les redevances d'occupation du domaine public, notamment pour les ouvrages des réseaux publics de gaz et de distribution d'électricité (337 K€) et les remboursements de frais par divers redevables (373 K€).

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 73 - Impots et taxes	**127 889 600**	**131 455 207**
Taxes foncières et d'habitation	72 346 800	76 326 499
CVAE	19 832 700	20 362 456
TASCOM	3 891 100	3 913 002
IFER	1 757 600	1 836 188
FNGIR	14 637 100	14 637 070
FPIC	2 285 300	1 741 992
Attribution de compensation	10 793 000	10 295 000
Droits de stationnement	620 000	600 000
Prélèvements sur jeux, concours et paris en ligne	96 000	96 000
Taxes de séjour	1 630 000	1 647 000

Les prévisions de taxe foncière, de taxe d'habitation et de cotisation foncière des entreprises (CFE) se fondent sur une revalorisation forfaitaire des bases taxables de 0,8 %, telle qu'intégrée dans la loi de finances (soit l'inflation 2017 constatée) ainsi que sur la croissance moyenne des bases physiques (constructions nouvelles…), variables selon les impositions concernées.

Les produits attendus sont les suivants :

- **TH :** 37,66 M€ sur la base d'un taux de 8,87 %,
- **TFB :** 5,33 M€ sur la base d'un taux de 1,45 %,
- **TFNB :** 1,15 M€ sur la base d'un taux de 8,08 %,
- **CFE :** 32 M€ sur la base d'un taux de 24,80 % et d'un lissage des taux d'une durée de 12 années. Depuis 2017, les bases minimales sont harmonisées progressivement sur une durée de 10 années sur l'ensemble du territoire.
- **CVAE :** sur la base d'un taux fixé au niveau national à 1,5 % de la valeur ajoutée, le montant de la CVAE inscrit au budget atteint 20,36 M€.
- **IFER** : en application des tarifs fixés au niveau national et compte tenu du produit collecté en 2017 revalorisé de l'inflation prévisionnelle, le produit des IFER atteint 1,84 M€.
- **TASCOM** : payée par l'exploitant d'une surface de vente au détail de plus de 400 m² et qui réalise un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 460 000 €, la TASCOM devrait représenter un produit de 3,91 M€ en 2018
- **FNGIR :** compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FNGIR est prévu au BP 2018 à hauteur de **14,64 M€**.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) organise un mécanisme de prélèvement et de reversement de fonds entre les collectivités du bloc communal (communes et EPCI).

Le territoire intercommunal, qui n'est plus exigible au reversement du FPIC, bénéficiera à nouveau de la garantie dégressive en 2018. Le territoire intercommunal restera toujours contributeur.

Le budget 2018 prévoit une recette nette au titre de ce fonds conservée par la communauté urbaine de **619 407 €.** (Reversement perçu au titre du FPIC 1 741 992 € - contribution prise en charge par la communauté urbaine soit 1 122 585 €).

En complément, on notera :

- **le produit de la taxe de séjour (1,65 M€)** : instaurée par la délibération du Conseil communautaire du 19 janvier 2017, elle est constituée d'un tarif par nuitée en fonction de la catégorie de l'hébergement. Ce produit sera entièrement reversé à l'Office du tourisme communautaire qui, en tant qu'établissement public industriel et commercial, en est destinataire de droit.

- **les droits de stationnement (0,6 M€) :** ce produit correspond aux recettes de tarification du stationnement dans les parkings fermés transférées à la communauté urbaine par la Ville de Reims en 2017.

- **Une recette de 10,30 M€** correspondant à un reversement des communes à la communauté urbaine au titre de l'attribution de compensation essentiellement dans le cadre du processus de neutralisation fiscale mis en place en 2017.

3. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 74 - Dotations et participations	**49 455 587**	**47 614 220**
DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)	36 300 000	35 828 841
Dotation générale de décentralisation	700 000	700 000
DCRTP	8 031 900	7 032 000
Autres compensations fiscales	2 381 840	2 349 504
Subventions et participations	2 041 847	1 703 875

La DGF (dotation globale de fonctionnement) de la communauté urbaine présente deux composantes :

La dotation d'intercommunalité :

Le Budget 2018 prévoit une recette identique à celle perçue en 2017, calculée de la manière suivante :

- Produit de la dotation d'intercommunalité (hors ponction de l'Etat) : 18,07 M€ (sur la base de 60 € par habitant),
- Ponction de l'Etat : 10,08 M€

Total net perçu au titre de la dotation d'intercommunalité : 7,99 M€

La dotation de compensation : 27,83 M€. Il s'agit de la dotation de compensation issue de la suppression de la part salaire de l'ex taxe professionnelle.

Les compensations d'exonérations fiscales sont évaluées à 2,35 M€. Elles correspondent aux sommes versées par l'Etat pour compenser des exonérations de fiscalité locale décidées au niveau national. Intégrées pour la plupart à l'enveloppe normée, elles diminueront d'année en année.

La DCRTP (dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle) est la compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle. Une baisse de près de 1 M€ est prévue au budget 2018, sa recette est évaluée à 7,03 M€.

Enfin, les subventions et participations d'autres organismes atteignent 1,7 M€. **Elles concernent notamment :**

- le FCTVA versé en section de fonctionnement au titre de la maintenance de la voirie et des bâtiments publics (0,17 M€),
- la participation de l'Etat au titre des rythmes scolaires (0,31 M€),
- les recettes issues des contrats avec la caisse d'allocations familiales (0,77 M€),
- les participations au titre de la coopération décentralisée avec le Burkina Faso (0,08 M€), de la politique de la ville (0,08 M€), du suivi et de l'animation de l'OPAH (0,1 M€),
- les participations de l'Etat au titre des emplois avenirs et contrats aidés (0,06 M€).

En ce qui concerne la participation de l'Etat aux rythmes scolaires (fonds de soutien au développement des activités périscolaires) : dans l'attente d'une décision des élus de la communauté urbaine, ces recettes sont maintenues au budget 2018 ainsi que les dépenses correspondantes. Un ajustement des crédits pourra être nécessaire en fonction de la décision définitive prise par la communauté urbaine.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 5,2 M€ (contre 2,6 M€ au BP 2017).

Ils concernent :

- les revenus des immeubles pour **1,65 M€,**
- les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires pour **738 K€** qui se décomposent de la manière suivante :
  - la fourrière automobile : 14 000 €,
  - l'aéroport Reims Champagne : 21 600 €.
  - les parcs de stationnement en ouvrage (402 500 €) qui relevaient de la Ville de Reims,
  - le chauffage urbain (200 000 €) transféré de la Ville de Reims,
  - les concessions publiques de gaz et électricité (100 000 €).

Par ailleurs, le parc d'activités Pierre de Coubertin entre dans une phase de clôture, le budget 2018 prévoit **le reversement de son excédent au sein du budget principal pour 2,85 M€**

Ce parc d'activités situé à Cormontreuil, initialement à vocation médico-sociale, a été récemment élargi à l'habitat. Une recette prévisionnelle de 8,6 M€ est attendue dans le cadre d'une cession de charges foncières, ventilée sur trois exercices, qui va donc entraîner un excédent annuel.

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Ces produits représentent principalement les frais financiers versés par les budgets annexes de ZAC et parcs d'activités de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole au titre des avances remboursables consenties par le budget principal (70 K€).

En effet, en phase d'aménagement des parcs d'activités, et dans l'attente de recettes dynamiques liées à leur commercialisation, le budget principal vient abonder ces budgets annexes afin d'assurer leur équilibre et se substituer à l'emprunt.

Ces montants sont assimilés à une avance remboursable. A ce titre, ils génèrent des produits financiers pour le budget principal.

Ces frais sont calculés sur le stock prévisionnel des avances au 31 décembre 2017, ainsi que celles estimées à consentir en 2018.

2. Les dépenses de fonctionnement

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	27 726 314	30 694 155
012 - Charges de personnel	52 905 048	53 825 174
014 - Atténuations de produits	43 834 530	44 193 941
65 - Charges de gestion courante	51 622 562	49 822 418
Total dépenses de gestion courante	176 088 454	178 535 688
66 - Charges financières	3 967 300	3 542 100
67 - Charges exceptionnelles	2 922 510	1 761 200
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0	50 000
022 - Dépenses imprévues	16 166	15 612
Total dépenses réelles de fonctionnement	182 994 430	183 904 600
023 - Virement à la section d'investissement	19 792 570	26 915 400
042 - Transferts entre sections	9 000 000	9 000 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	28 792 570	35 915 400
Total	**211 787 000**	**219 820 000**

Hors dépenses transférées de la Région au titre de la compétence « transports scolaires » (compensées en recettes), les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 180,35 M€, soit une baisse de -1,44 % par rapport au BP 2017.

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la nature des dépenses prévisionnelles de la communauté urbaine.

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	**27 726 314**	**30 694 155**
Fluides et carburants	5 348 471	5 194 278
Autres fournitures	2 157 733	2 406 943
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	3 566 466	3 510 530
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	7 486 758	7 175 993
Autres charges à caractère général	7 775 635	7 378 585
Versement à la Région (convention gestion transports scolaires)	0	3 723 391
Remboursement de frais aux budgets annexes et aux communes membres du GFP	1 391 251	1 304 435

Après neutralisation des dépenses liées au transfert de la compétence transport scolaire (compensées financièrement par la Région), les charges à caractère général du budget principal diminuent de près de 3% grâce notamment aux efforts entrepris en matière de gestion des charges courantes.

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des crédits destinés au fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, contrats de maintenance divers, loyers payés).

Elles regroupent également les remboursements de frais supportés par les budgets annexes ou les communes membres (exemple : refacturation de fluides à la communauté urbaine en présence de locaux partagés avec la commune et sans compteur individualisé).

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 012 - Charges de personnel	**52 905 048**	**53 825 174**
Masse salariale (hors facturation des mises à disposition)	50 021 512	50 536 791
Facturation des mises à disposition des services	2 861 536	3 270 383
Autres	22 000	18 000

Parmi les charges de personnel, il faut distinguer :

- la masse salariale proprement dite qui correspond à la réalité du coût des agents communautaires (50,54 M€), en évolution de 1%,
- les frais de mutualisation de services facturés par certaines communes, notamment la Ville de Reims, à la communauté urbaine qui bénéficie de ressources humaines mises à sa disposition (3,27 M€).

Concernant la masse salariale relative aux agents communautaires, son évolution prend en compte :

- le renforcement de ressources pour certaines compétences après quelques mois de fonctionnement de la communauté urbaine (la compétence voirie, l'urbanisme…),
- la revalorisation au 1er janvier 2018 de la participation de la collectivité à la complémentaire santé,
- la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire avec la revalorisation de la prime annuelle évolutive, qui atteindra 450 € en 2018.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 014 - Atténuation de produits	**43 834 530**	**44 193 941**
Attribution de compensation	30 064 000	29 545 000
Dotations de solidarité communautaire	11 100 000	11 829 356
Fonds de Péréquation FPIC	990 530	1 122 585
Dégrévements taxe sur les surfaces commerciales	50 000	50 000
Reversement taxe de séjour	1 630 000	1 647 000

Les dépenses relatives aux atténuations de produits atteignent 44,2 M€ et se décomposent pour l'essentiel en deux postes : **l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.**

L'attribution de compensation

L'évaluation des charges transférées par les communes à la Communauté urbaine du Grand Reims, a été actée au cours de deux réunions de la CLECT, les 24 février et 20 septembre 2017.

Les montants des attributions de compensation versées ou perçues par la communauté urbaine se décomposent au BP 2018 de la manière suivante :

- les attributions de compensation perçues : 10,3 M€
- les attributions de compensation versées : 29,55 M€

La Dotation de Solidarité Communautaire

L'enveloppe globale de DSC s'élevait en 2017 **à 11,8 M€.** Le budget primitif pour 2018 prévoira un montant identique.

Parmi les autres dépenses, on notera :

- le prélèvement au titre du FPIC (1,12 M€),
- le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (1,65 M€),
- l'enveloppe affectée aux dégrèvements accordés en matière de TASCOM (50 K€).

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 65 - Charges de gestion courante *dont*	**51 622 562**	**49 822 418**
Contingent versé au SDIS	11 520 000	11 780 000
Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	26 607 630	23 717 480
Subvention de fonctionnement aux établissements publics	3 959 663	3 964 476
Subventions de fonctionnement à divers organismes publics	2 050 500	1 851 000
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 126 924	5 841 137

Les dépenses liées aux charges de gestion courante s'élèvent à plus de 49,8 M€.

Parmi celles-ci, la participation au SDIS atteint **11 780 000 € (+ 260 K€ par rapport au BP 2017).** Ce montant intègre la hausse progressive sur 5 années de la participation versée par la Communauté Urbaine du Grand Reims au SDIS (soit 873 K€ au terme de ce lissage) et l'augmentation forfaitaire de la contribution annuelle de 1,1 %.

D'autre part, **il est prévu un crédit de l'ordre de 540 K€ au titre de l'exercice de la compétence « incendie et secours » par la communauté urbaine**, il s'agit des dépenses de fonctionnement courantes pour 240 K€, des vacations pour 170 K€ et d'une provision au titre de l'entretien des bâtiments transférés par les communes pour 130 K€.

Les subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés comprennent :

- la participation au budget annexe des transports publics : **15,47 M€.**

Cette somme correspond à la participation due au titre de la loi SRU (compensation des réductions tarifaires accordées aux personnes à bas revenus) pour 1 M€ et à la subvention d'équilibre du budget (14,47 M€). La baisse de la participation au budget transports publics par rapport au BP 2017 (- 1,83 M€) s'explique notamment par le transfert vers le budget principal de toutes les dépenses de transports scolaires, l'ajustement des recettes prévisionnelles de versement transport (VT) ainsi que la suppression de la provision pour des remboursements d'indus de VT en 2017 suite à sa réforme (passage de 9 à 11 salariés).

- la participation d'équilibre provisoire au budget annexe des ordures ménagères : **4,36 M€.**

Il s'agit d'une participation d'équilibre provisoire inscrite au budget primitif, nécessaire avant la reprise des excédents constatés au compte administratif. Cette participation sera donc supprimée dans le cadre d'une décision modificative du budget qui interviendra en juin et reprendra les résultats antérieurs.

- la participation au budget annexe de l'assainissement : **3,78 M€.**

Cette participation est justifiée par le fait que le budget de l'assainissement supporte les charges liées à la gestion des eaux pluviales pour la partie du réseau d'assainissement qui est unitaire. Elle est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-2.

- la participation au budget annexe du phare de Verzenay : **0,1 M€.**

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics (3,96 M€) retracent notamment les participations aux organismes suivants :

- à l'Ecole supérieure d'Art et de Design : 2 398 179 €,
- au SIABAVE : 296 000 €,
- au Parc naturel régional de la Montagne de Reims : 79 000 €,
- au SMNR (Syndicat mixte Nord Rémois) : 70 000 €,
- à l'Office du Tourisme : 1,04 M€. Ce montant pourra être ajusté en fonction du produit réel de la taxe de séjour,
- les haltes nautiques de Reims et Sillery : 29 000 €.

Les subventions de fonctionnement à divers organismes publics (1,85 M€) concernent principalement les participations :

- à AGROPARISTECH pour 1 200 000 €,
- à l'URCA pour 586 000 €.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres (5,84 M€) concernent notamment :

- **le Comité d'action sociale (CAS)** pour 0,86 M€. Cette somme concerne l'action sociale au bénéfice des personnels employés par la communauté urbaine pour les agents de l'ex RM. **Elle est complétée par la participation versée au CNAS** (Comité national d'action sociale) pour les agents des autres communautés (0,12 M€ imputé dans le chapitre 012).

- **le développement économique avec** :
  - l'association Innovact, notamment chargée de l'animation de la pépinière #58 (Reims, quartier Croix Rouge) dédiée à l'accueil des start-up : 0,62 M€,
  - l'association Invest in Reims au titre de la prospection : 0,62 M€.

- **l'enseignement supérieur et recherche concerne :**
  - Sciences Po : 601 200 €,
  - Neoma Business School : 380 000 €, dont 150 000 € dédiés à la Chaire de Bio-économie.

- **l'Agence d'Urbanisme** : 1,08 M€.

Enfin, on peut également relever :

- **les subventions versées en faveur des politiques de proximité**, qui représentent 1,57 M€ au titre des coopératives scolaires, associations extra et périscolaires, crèches, associations culturelles notamment Intermezzo, subventions liées aux amicales de sapeurs-pompiers, écoles privées …

- **le remboursement aux CCAS** pour la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (142 K€) pour les terrains de Reims et de Fismes.

5. Chapitre 66 – Charges financières

La dette devrait générer des frais financiers à hauteur de **3,54 M€ en 2018**. Une partie de ces charges correspond au montant des intérêts payés aux communes au titre du transfert de dette théorique (1,4 M€).

6. Chapitres 67 – Charges exceptionnelles

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles *dont*	**2 922 510**	**1 761 200**
Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	911 000	911 000
Subventions aux personnes de droit privé	724 000	729 000
Charges exceptionnelles diverses	1 244 000	80 000

Les charges exceptionnelles s'établissent globalement à 1,8 M€ (contre 2,9 M€ au BP 2017).

Cette baisse s'explique principalement par les crédits exceptionnels qui avaient été inscrits au BP 2017 au titre du remboursement à l'Etat de 50 % de la plus-value réalisée sur la BA 112 (1,164 M€).

Au titre de 2018, les charges exceptionnelles se composent de la manière suivante :

- des subventions versées aux délégataires dans le cadre des DSP avec :
  - 463 K€ pour l'aéroport Reims Champagne,
  - 448 K€ pour les parcs de stationnement en ouvrage transférés de la Ville de Reims.
- des subventions versées aux personnes de droit privé :
  - dans le cadre de l'accompagnement au Contrat de Ville (500 K€),
  - au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (190 K€),
  - et pour le label « Villes Respirables » (39 K€).

3. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 72,5 M€ (contre 88,05 M€ au BP 2017).

Budget Principal - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
13 - Subventions d'investissement	7 332 600	8 752 670
16 - Emprunts et dettes assimilées	53 330 766	42 182 100
23 - Immobiliations en cours	200 000	300 000
Total recettes d'équipement	60 863 366	51 234 770
10 - Dotations et fonds divers	4 000 000	9 465 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	85 000	5 000
27 - Autres immobilisations financières	6 316 064	7 985 853
024 - Produits des cessions d'immobilisations	8 500 000	3 108 000
Total recettes financières	18 901 064	20 563 853
45… Opérations pour comptes de tiers	8 290 000	700 000
Total recettes réelles d'investissement	**88 054 430**	**72 498 623**
021 - Virement de la section de fonctionnement	19 792 570	26 915 400
040 - Opérations d'ordre entre sections	9 000 000	9 000 000
041 - Opérations patrimoniales	5 050 000	5 050 000
Total	**121 897 000**	**113 464 023**

1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement présentent **un montant de 8,75 M€** qui trouve sa justification notamment dans :

- les subventions de l'Etat à reverser dans le cadre des aides à la pierre : 0,5 M€,
- les subventions attendues de l'ANRU : 0,66 M€,
- les subventions au titre des politiques de proximité (écoles, crèches…): 0,9 M€,
- la subvention de l'Etat suite à la reprise par la communauté urbaine de certaines routes nationales (dont le déclassement RN 44 et RN 51 et divers ouvrages d'art) : 2,65 M€
- les amendes de police (2,5 M€) : il s'agit du reversement des amendes de police n-1 (année 2017) sur l'ensemble du territoire, et principalement la Ville de Reims,
- les produits du forfait post stationnement (1 M€) : première année de la mise en place suite à la réforme du stationnement, il s'agit d'un reversement de recettes perçues par la Ville de Reims au profit de la communauté urbaine.

2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Les inscriptions budgétaires afférentes à la dette atteignent 42,2 M€.

Elles comprennent :

- les inscriptions d'emprunts d'équilibre pour financer les dépenses d'investissements à hauteur de 33,2 M€,
- des crédits inscrits pour les remboursements provisoires de capital pour 9 M€ et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

3. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Les dotations et fonds divers perçus par la collectivité s'élèvent à 9,46 M€ et concernent exclusivement :

- le FCTVA à percevoir (8 M€),
- et la taxe d'aménagement (1,46 M€). Il s'agit d'une évaluation prudente de la première année de perception pour la communauté urbaine (liée à l'encaissement en deux fois de la taxe d'aménagement), la recette sera ajustée en fonction de la réalité des encaissements.

La Communauté urbaine du Grand Reims a délibéré le 23 novembre 2017 pour instituer la taxe d'aménagement, a fixé son taux à 5% pour l'ensemble du territoire et a décidé de l'absence de taux majorés pour limiter la pression fiscale.

Les recettes de la taxe d'aménagement permettent le financement d'une partie des investissements inscrits au budget de la communauté urbaine qui concernent notamment la voirie, les réseaux divers, l'éclairage public…. et le reversement d'une partie de la recette aux communes lorsque ces dernières réalisent une opération d'urbanisation ayant pour conséquence de générer des besoins supplémentaires en équipements publics restant à la charge des communes (une délibération spécifique sera alors prise par le conseil communautaire pour définir le montant du reversement, sur la base du plan de financement transmis par la commune concernée).

4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Ces recettes correspondent essentiellement :

- au remboursement partiel (6,93 M€) des avances consenties ces dernières années aux budgets annexes des ZAC et parcs d'activités.

Ainsi, pour 2018, des crédits à hauteur de 6,91 M€ et de 0,03 M€ ont été inscrits respectivement pour la ZAC de Bezannes et pour le Parc d'activités de la Malle.

En parallèle, en dépenses, une avance est à consentir par le budget Principal au budget annexe Parc d'Activités de la Husselle à hauteur de 1,13 M€.

Une provision est prévue à hauteur de 1 M€ (donnant lieu à une dépense du même montant) au titre des consignations éventuelles à opérer dans le cadre de certaines acquisitions.

5. Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations

Cette enveloppe de 3,1 M€ comprend 2,1 M€ de cessions et 1 M€ d'échanges fonciers.

4. Les dépenses d’investissement

Dans la continuité des projets engagés, le programme d’investissement se traduira par un volume d’investissement élevé.

Les autorisations de programme

Afin de mieux programmer les investissements dans le temps, les opérations d’équipement (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) sont suivies à travers la procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d’une opération d’équipement.

Les crédits de paiement permettent le mandatement effectif de la dépense à mesure de la réalisation de l’opération d’équipement.

Les inscriptions budgétaires 2018 correspondent donc aux crédits de paiement nécessaires au paiement effectif des projets en cours.

Pour le budget principal, les crédits de paiement au titre des autorisations de programme courantes s'élèvent, au BP 2018, à **45,2 M€.**

Ils se répartissent de la façon suivante :

Intitulé de l'AP	Montant AP	CP mandatés au 31/12/2016*	CP 2017 situation au 09/11/2017	CP 2018	CP ultérieurs
Environnement et cadre de vie	1 589 000	355 081	638 748	445 000	150 171
Enseignement supérieur et développement économique	1 079 234	50 330	174 795	507 826	346 283
Patrimoine de la collectivité	13 974 500	5 217 585	3 312 829	2 012 045	3 432 041
Moyens généraux	9 107 531	2 546 322	2 884 966	2 489 700	1 186 543
Eaux pluviales	31 571 181	5 914 252	5 385 389	8 477 000	11 794 540
Incendie et secours	1 000 000			154 000	846 000
Eclairage public (ex-RM)	26 566 790	8 145 557	4 121 911	4 720 380	9 578 942
Voirie des ex - EPCI	5 039 000	467 146	1 033 452	610 000	2 928 402
Voirie - Périmètre Ville de Reims	49 239 600		14 493 910	12 538 318	22 207 372
Voirie (hors Reims) et éclairage public (hors RM)	48 000 000		12 000 000	12 000 000	24 000 000
Affaires scolaires et petite enfance	5 211 187		2 293 597	1 255 000	1 662 590
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT COURANT	**192 378 023**	**22 696 273**	**46 339 597**	**45 209 269**	**78 132 884**

*les CP mandatés au 31 décembre 2016 correspondent aux dépenses payées par l'ex Reims Métropole.

Pour le budget principal, les crédits de paiement au titre des autorisations de programme de « Projet » correspondent à des actions particulières que la Communauté urbaine du Grand Reims a souhaité individualiser compte tenu de leurs enjeux. **Ils atteignent 35,5 M€ en 2018.**

Ils sont répartis de la façon suivante :

Intitulé de l'AP	Montant AP	CP mandatés au 31/12/2016*	CP 2017 au 09/11/2017	CP 2018	CP ultérieurs
Développement économique et aménagement des espaces publics	107 869 946	18 975 413	5 504 570	13 695 657	69 694 306
Voirie	11 311 882	3 663 533	610 500	1 260 000	5 777 849
Eclairage public	7 773 014	5 371 670	800 000	800 000	801 344
Maitrise de l'écoulement eaux pluviales	2 982 495	495 528	1 057 100	143 752	1 286 115
Habitat	17 396 759	4 344 376	2 185 870	1 650 000	9 216 513
Politique de la Ville	47 231 264	10 969 044	4 033 800	4 694 731	27 533 689
Transports	34 527 764	30 823 778	1 737 353	1 050 000	916 633
Pôle d'échanges mulitmodal	5 376 112	309 369	634 000	2 670 000	1 762 743
Enseignement supérieur	22 808 388	1 605 611	10 562 648	3 120 267	7 519 862
Aménagement numérique	2 525 699	1 147 201	235 000	100 000	1 043 498
Développement durable	2 810 000	169 837	200 000	150 000	2 290 163
Complexe aqualudique	1 364 539	149 131	913 000	82 000	220 408
Patrimoine	2 935 700		900 700	1 045 000	990 000
Affaires scolaires et petite enfance	17 443 966		1 374 556	5 063 151	11 006 259
TOTAL AP PROJET	**284 357 529**	**78 024 492**	**30 749 097**	**35 524 558**	**140 059 382**

*les CP mandatés au 31 décembre 2016 correspondent aux dépenses payées par l'ex Reims Métropole.

A l'occasion du vote du BP 2018, une délibération spécifique sera proposée au conseil communautaire afin d'actualiser ou d'ouvrir des autorisations de programme et de prévoir les crédits de paiements annuels. Les tableaux ci-dessus en constituent une synthèse.

Sur le seul budget principal, **les crédits de paiement concernant les projets spécifiques aux pôles territoriaux recensés à ce jour atteignent 6,3 M€.**

AP projet spécifiques aux pôles territoriaux	MONTANT DES CP 2018
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	**217 459**
Fonds de concours / SMNR - Contournement de Pomacle	217 459
PATRIMOINE	**1 045 000**
Fismes Ardre et Vesle - Relocalisation Office du tourisme	10 000
Eglises de Lhéry et de Jonquery - Restauration du clos et couvert	435 000
Accessibilité des bâtiments	450 000
Gymnase de Pontfaverger - Travaux vestiaires	150 000
AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	**5 063 151**
Vandeuil / Jonchery-sur-Vesle - Regroupement des écoles	50 000
Fismes - Construction d'un restaurant scolaire	150 000
Fismes - Ecole Deschamps - Construction d'un préau	65 000
Lavannes- Extension de l'école	250 000
Lavannes - Travaux école suite à sinistre	100 000
Ecueil - Construction d'un groupe scolaire	500 000
Auménancourt - Extension du pôle scolaire	873 304
Vesle et Côteaux de la Montagne de Reims - Construction nouveau pôle scolaire	30 000
Verzy - Regroupement des écoles maternelle et élémentaire	163 765
Dontrien - Construction d'un pôle scolaire	900 000
Brimont - Construction de classes école élémentaire	341 482
St Thierry - Construction d'une garderie/cantine	394 600
Courcy - Extension de la garderie/cantine	345 000
Warmeriville- Réhabilitation de la crèche	50 000
Verzy - Construction d'une crèche intercommunale	850 000

Le tableau ci-dessous retrace les autres autorisations de programme et les crédits de paiement 2018 prévus au budget primitif pour un montant total de 29,2 M€ :

Principales autres AP	MONTANT DES CP 2018
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	**13 478 198**
Dont Fonds de concours aux communes	1 000 000
Dont Sernam Boulingrin	5 350 000
Dont Abords de la Basilique Saint Remi	1 885 500
Dont Planification territoriale	555 000
Dont Coulée verte	1 192 000
Dont Arc Nord Est	133 000
Dont Frange Sud - Etudes et travaux	2 500 000
VOIRIE	**1 260 000**
Dont Rocade Médiane et désenclavement Port Colbert	600 000
Dont RD944 - Saint Léonard - Cernay - Fonds de concours	500 000
Dont Echangeur des Coïdes - A26 / Tondeurs	50 000
ECLAIRAGE PUBLIC	**800 000**
Eclairage public - Remplacement des ballons fluorescents	800 000
MAITRISE DE L'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES	**143 752**
Dont zone humide des eaux vannes – AZHUREV	69 592
HABITAT	**1 650 000**
Délégation des aides à la pierre	500 000
Accession à la propriété	750 000
Amélioration de l'habitat (OPAH)	400 000
POLITIQUE DE LA VILLE	**4 694 731**
Dont PNRU 1 - Eclairage et pluvial	2 031 951
Dont PNRU 1 - Quartier Orgeval	643 600
Dont PNRU 1 - Quartier Wilson	754 472
Dont PNRU 1 - Quartier des Epinettes	357 500
Dont Etudes PNRU 1 et 2	136 000
Dont PNRU2 - Voirie éclairage et pluvial	350 000
TRANSPORTS	**1 050 000**
Dont LGV Est Européenne (phase 2) - Fonds de concours	1 000 000
POLE D'ECHANGES MULTIMODAL	**2 670 000**
Dont Tri postal	2 590 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	**3 120 267**
Dont Sciences Po - Création d'un campus universitaire	1 960 284
Dont Equipements de recherche	450 000
Dont Campus 3.0	400 000
Dont Convention avec l'URCA	150 000

Principales autres AP	MONTANT DES CP 2018
AMENAGEMENT NUMERIQUE	**100 000**
Jupiter - Construction du réseau haut débit	100 000
DEVELOPPEMENT DURABLE	**150 000**
Points noirs du bruit	150 000
COMPLEXE AQUALUDIQUE	**82 000**
Complexe aqualudique	82 000

A. La politique de la Ville et de l'habitat

En 2018, les travaux d'aménagement du **premier Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) qui relèvent des compétences de la communauté urbaine** se poursuivront ou se finaliseront selon les quartiers concernés (2 M€), en complémentarité avec les travaux menés par la Ville de Reims.

Dans le cadre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, 2016 et 2017 ont été consacrées aux études urbaines inscrites dans le cadre du protocole de préfiguration. Des premiers travaux d'aménagements ont concerné la place de Fermat (démolition de l'ancienne maison de quartier, aménagement provisoire des espaces libérés).

En 2018, les conventions de renouvellement urbain pour les deux quartiers d'intérêt national (Croix-Rouge et Orgeval) et les deux quartiers d'intérêt régional (Châtillons et Europe) seront signées avec l'ANRU et les partenaires financiers. Dans ce cadre, les premiers travaux devraient démarrer, par exemple à Croix-Rouge avec l'aménagement de la rue Raoul Dufy. Les plans de relogement lancés en 2017 s'achèveront, permettant aux bailleurs sociaux de préparer les premières démolitions (Croix Rouge et Orgeval).

En matière d'Habitat, la procédure d'élaboration du **4ème Programme Local de l'Habitat** (PLH) à l'échelle du Grand Reims, lancée fin 2017, se poursuivra en 2018 en concertation étroite avec les communes du territoire.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - lancée fin 2015 sur le territoire de l'ex-Reims Métropole se poursuit en faveur de la rénovation du parc de logements anciens des propriétaires bailleurs ou occupants (400K€).

Enfin, le **dispositif d'accompagnement financier pour favoriser l'accession à la propriété pour des ménages primo-accédants** mis en place en 2015 sur le territoire de l'ex-Reims Métropole se poursuivra (750 K€).

Concernant le Contrat de Ville un budget global de 690 K€ est prévu. Au titre de l'année 2017 :

- 213 projets ont été déposés dont 53 pour le volet CISPD,
- 101 dossiers ont été acceptés pour un montant de 404 K€ et 22 dossiers pour le volet CISPD pour un montant de 157 K€.

Par ailleurs, une nouvelle phase de mobilisation des conseillers citoyens a été envisagée afin de maintenir la dynamique mise en place en 2016 et de recueillir l'adhésion de nouveaux habitants tant pour les projets liés au contrat de ville que pour ceux relevant du NPNRU.

Dans **le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance**, un bureau d'étude accompagnera la collectivité dans l'élaboration de sa future stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. L'actuelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2015-2017, contractualisée sur le périmètre de l'ex-communauté d'agglomération Reims Métropole, arrivera à échéance le 19 février 2018.

B. Le développement économique et l'enseignement supérieur

La communauté urbaine subventionnera **l'association Invest In Reims (623 K€)** qui permet par ses actions d'attirer de nouveaux investissements, de créer de la richesse et des emplois sur le territoire en lien avec notre stratégie de développement économique.

En 2018, 300 K€ de crédits d'investissements seront prévus pour faire face aux projets menés sur la plate-forme de l'aéroport de Reims en Champagne, sis à Prunay : travaux de mise aux normes, travaux d'assainissement, étude et mise en œuvre de feux de signalisation et de barrières sur la RD931 au niveau de l'extrémité nord-est de la piste de décollage, étude pour la modification du tracé de la RD931.

La subvention de fonctionnement pour l'établissement de coopération culturelle ESAD (école supérieure d'art et de design) constitue le principal poste de dépense pour 2,4 M€, sachant que la communauté urbaine représente 76% du budget de fonctionnement de cet établissement.

La communauté urbaine prend en charge 75% du fonctionnement et de l'investissement de la chaire d'agro-biotechnologies industrielles basée au Centre Européen de Biotechnologies et Bioéconomie à Pomacle dans le cadre d'une convention **signée avec AgroParisTech et la Région**. Cela représente 1,2 M€ pour 2018 en fonctionnement et 110 K€ en investissement.

Par ailleurs, un montant de 200 K€, versé sous forme de subventions d'investissement, sera prévu pour le financement **d'un espace laboratoire de 65 m² dédié à la recherche et d'un espace atelier chimie ATEX** (agencement particulier « anti-explosion ») de 35 m² au Centre Européen de Biotechnologies et Bioéconomie.

Les subventions de fonctionnement (586 K€) et d'investissement (150 K€ principalement pour des équipements scientifiques hors CPER) **au bénéfice de l'Université de Reims Champagne-Ardenne restent inchangées.**

Suite à une délibération votée en 2017 pour le financement **de la nouvelle génération du supercalculateur ROMEO sur deux exercices,** une somme de 250 K€ sera prévue pour le paiement du solde de la subvention d'investissement inscrite dans la convention.

Dans le cadre du projet « Campus 3.0 » inscrit au CPER, un crédit de 400 K€ est envisagé pour la participation au CPER.

C. L'innovation et le tourisme

Une subvention de fonctionnement de 615 k€ sera inscrite pour soutenir **l'accélérateur de start-up Innovact Center.** Cette subvention prend en compte désormais le loyer portant sur les surfaces louées dans le bâtiment « #58 » dans lequel est située l'association.

En 2018, l'Office du Tourisme bénéficiera d'une subvention de plus de 1 M€ et d'une taxe de séjour dont les estimations restent stables par rapport à 2017 soit 1,6 M€.

D. La planification territoriale

La Communauté urbaine du Grand Reims est compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière de plans locaux d'urbanisme et de documents en tenant lieu (sites patrimoniaux remarquables, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).

La communauté urbaine a accepté de reprendre et d'achever les procédures d'élaboration ou d'évolution (révisions, modifications, mises en compatibilité, etc.) de ces documents, engagées par les communes avant cette date.

A la demande des conseils municipaux, le Grand Reims peut également engager d'autres procédures d'ajustement. 700 K€ seront affectés à ces opérations en 2018.

E. La Coulée verte

Entre 2016 et 2020, l'accent est mis sur la structuration de la continuité des cheminements entre Vesle et canal, l'aménagement d'espaces de loisirs, l'animation et l'amélioration de la qualité des services aux usagers, tout en respectant et valorisant le patrimoine naturel ou historique.

Peuvent être citées parmi les actions programmées en 2018 :

- la finalisation des cheminements entre la commune de Taissy et le canal, via la commune de Saint-Léonard, avec l'implantation d'une nouvelle passerelle sur la Vesle,
- la finalisation de l'aménagement du parc des Châtillons sur la commune de Reims,
- la création du cheminement en bord de Vesle dans le secteur Bois d'Amour sur les communes de Reims et Saint-Brice-Courcelles,
- la poursuite des acquisitions foncières nécessaires aux actions futures.

Les crédits de paiement pour 2018 s'élèveront **à près 1,2 M€**

F. Les équipements de proximité gérés par la Communauté urbaine du Grand Reims

Dans le cadre de sa compétence scolaire, la communauté urbaine engagera en 2018 de nombreux travaux de modernisation des équipements affectés à l'exercice de ses missions sur l'ensemble de son territoire.

- **La construction d'un nouveau restaurant scolaire à Fismes**

Au sein du territoire de Fismes, il existe aujourd'hui deux établissements scolaires publics (comprenant une école maternelle, une école élémentaire et un restaurant scolaire) : **l'école Centre et l'école Deschamps.**

Depuis deux années, une constante progression de la demande est observée au sein des deux restaurants scolaires existants. En 2016, le taux de remplissage notamment pour les maternelles se rapproche de leur capacité maximale.

La construction du lotissement de la Fonderie (130 logements) et la réalisation du lotissement du Cheval Blanc (270 logements) aboutiront à la prise en charge de nouveaux habitants qu'il est nécessaire d'anticiper. **Cette évolution oblige dès maintenant à s'interroger sur l'avenir du service de restauration scolaire voire du service scolaire dans son intégralité.**

En 2017, un bureau d'études a été retenu pour la réalisation de l'étude de faisabilité et de programmation relative à la construction ou l'extension d'un restaurant scolaire à Fismes ou d'une école avec restauration scolaire. L'année 2018 se traduira par **la réalisation de l'étude de programmation, le choix du maitre d'œuvre ainsi que par les études de conception (150 K€). Une AP d'un montant de 1,5 M€ avait été ouverte au BP 2017.**

- **L'agrandissement du restaurant scolaire et la création de deux salles d'activité situées à Courcy**

Le projet se situe au centre Bourg derrière la mairie où se trouvent actuellement un jardin d'enfant et le restaurant scolaire.

Il s'agit de la construction d'un bâtiment modulaire d'une surface de 273 m² comprenant deux salles d'activités avec une capacité d'accueil de 40 enfants chacune, de sanitaires, d'espaces communs, le tout accessible depuis l'école par la création d'un passage ouvert de type « porche » contre la chaufferie pour un montant de travaux estimé à 345 K€ sur l'exercice 2018.

- **La construction d’une salle de classe et d’une salle d’activité à Brimont**

Le projet se situe au centre Bourg derrière la mairie. Il s’agit, après la démolition d’un bâtiment préfabriqué obsolète et dangereux, de la construction d’un bâtiment modulaire d’une surface de 128 m² comprenant une salle de classe pouvant accueillir 30 élèves, une salle d’activité, des sanitaires et des espaces communs pour un montant de travaux estimé à 341,5 K€ sur l’exercice 2018.

- **La construction d’un restaurant scolaire à Saint Thierry**

Le projet se situe sur la parcelle de l’école élémentaire et donne sur l’allée des Prévotés. Il s’agit de la construction d’un restaurant scolaire de type modulaire d’une surface de 127 m², en liaison avec l’école par la création d’un cheminement couvert et chauffé, et comprenant 2 espaces repas pouvant accueillir 40 rationnaires par espace, un vestiaire et une cuisine pour un montant de travaux estimé à 394,6 K€ sur l’exercice 2018.

- **Le pôle scolaire de Dontrien**

Le pôle scolaire de Dontrien est un projet neuf qui vise à regrouper les élèves fréquentant aujourd’hui l’école maternelle de Sant-Hilaire le Petit et l’école primaire de Dontrien. Les études sont achevées et le permis de construire a été délivré.

En janvier 2018, les marchés des entreprises de construction seront attribués. Les travaux débuteront en mars 2018 pour 14 mois de travaux. **L’ouverture de ce nouveau pôle est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2019.**

Par ailleurs, **une étude de faisabilité réalisée en début d’année 2018** permettra de déterminer si l’installation de l’école élémentaire dans l’actuel Collège de Pontfaverger est envisageable et dans quelles conditions. Une AP de 2,4 M€ avait été ouverte au BP 2017, dont 900 K€ en CP 2018

- **La construction d’un pôle scolaire à Ecueil**

Le projet de construction du groupe scolaire d’Ecueil vise à regrouper les élèves des communes suivantes : Courtagnon, Sermiers, Chamery, Ecueil, Ville Dommange et Sacy.

Après avoir consolidé ce périmètre géographique en 2017, le choix d’un architecte va pouvoir être arrêté en janvier 2018. L’ouverture de ce nouvel établissement scolaire est envisagée pour la rentrée 2020. Une AP de 6,2 M€ avait été votée au BP 2017 dont 500 K€ en CP 2018.

- **La création d’un pôle scolaire aux Petites Loges**

Les municipalités des Petites Loges, de Billy le Grand, de Trépail et de Vaudemange et la communauté de Communes Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims avaient mené dès 2016 une réflexion sur un projet de regroupement pédagogique concentré compte tenu de la situation des écoles de ces communes en termes d’effectifs.

Une étude a été réalisée par un cabinet de conseil pour déterminer la solution optimale d’implantation du nouveau pôle scolaire, compte tenu des deux propositions de mise à disposition de terrains aux Petites Loges et à Vaudemange.

Les conclusions de l’étude, débattues en conférence de territoire en 2017 ont montré l’opportunité de construire ce nouveau pôle regroupant 150 élèves au sein de la commune des Petites Loges. Les perspectives d’évolution conduisent à définir un programme qui comprendrait 3 classes maternelles, 5 classes élémentaires ainsi qu’un espace de restauration pour environ 100 enfants.

En 2018, le projet se poursuivra avec une étude de programmation (30 K€) qui définira précisément les surfaces, les relations fonctionnelles entre les pièces et les prescriptions techniques. Cette étude permettra ensuite d’engager le recrutement d’un maître d’œuvre au cours du second semestre 2018. Le montant du projet est estimé à 2,12 M€ sur 2 ans.

- **La restructuration partielle de l'école élémentaire de Verzy**

Actuellement, la commune de Verzy dispose de deux écoles, une maternelle et une élémentaire, sur deux sites différents. L'école élémentaire peut accueillir les classes maternelles sous réserve de travaux de restructuration : **création d'un dortoir et de sanitaires sur l'emprise du préau et des sanitaires existants.**

Le projet est au stade de la consultation des entreprises. Les travaux seront réalisés intégralement courant 2018. L'estimation du projet est de 250,3 K€ sur 2 ans

- **Les travaux de l'école de Lavannes**

Suite à l'incendie survenu le 26 juillet 2016 lors de travaux de désamiantage, d'importants travaux de réhabilitation sont en cours.

Les élèves sont actuellement accueillis dans des modulaires en attendant la fin des travaux programmée pour le 15 décembre 2017. Les crédits de paiement pour 2018 seront de 100 K€ afin de solder cette opération.

Par ailleurs, suite à une étude réalisée en 2015 et à une délibération en date du 1er février 2016 (actant la nouvelle carte scolaire sur le territoire de l'ex-CCBB), **il a été décidé que l'école de Pomacle à classe unique fermerait dès que les élèves pourront être accueillis à Lavannes**.

Il convient pour cela de procéder à l'extension de l'école de Lavannes actuelle grâce à la création de 2 classes supplémentaires, sanitaires, bureau de direction… Pour ce faire, la commune cédera gracieusement une ancienne grange située en face de l'école actuelle.

Une autorisation de programme a été ouverte en 2017 pour un montant de 800 K€. Il **apparaît opportun d'intégrer au projet d'extension la construction d'une restauration scolaire pour les élèves du secteur Mogador (Caurel, Lavannes, Pomacle).**

Un seul maître d'œuvre pourrait travailler sur ce projet fonctionnel scolaire/périscolaire qui permet de répondre aux besoins de la population de ces villages et de résoudre les problématiques liées aux transports quotidiens de leurs enfants pendant la pause méridienne pour se rendre à la restauration scolaire de Witry-lès-Reims.

- **La construction d'une crèche intercommunale à Verzy**

Le pôle Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims compte aujourd'hui 3 crèches en gestion associative (Ludes, Vaudemange et Verzy). Elles sont accueillies dans des locaux mis à disposition par les communes.

Les locaux mis à disposition par la commune de Verzy à l'association Familles Rurales 3V Les Mille Pattes ne sont plus adaptés aux besoins et aux exigences du service.

La nouvelle crèche intercommunale de Verzy pourra ainsi augmenter sa capacité d'accueil en l'étendant à 28 enfants.

En 2017, la communauté urbaine a poursuivi le projet en lançant une consultation des entreprises. **L'année 2018 sera donc consacrée à la réalisation concrète des nouveaux locaux, qui seront livrés pour l'été 2018.** L'estimation du projet est de 850 K€.

- **La construction d'une crèche intercommunale à Warmeriville**

Les locaux de la crèche actuelle, qui accueille 20 enfants, ne sont plus fonctionnels et sont difficilement adaptables. 50 K€ sont inscrits au budget 2018 afin de réaliser les études de faisabilité de construction d'un nouveau bâtiment, sur un terrain à identifier. En fonction des résultats des études, le projet pourra être lancé afin de permettre l'accueil d'un nombre plus important d'enfants dans des conditions améliorées et répondre aux demandes de certains parents, non satisfaites actuellement.

G. La voirie et l'éclairage public

La Communauté urbaine du Grand Reims exerce **la compétence « voirie et éclairage public » sur l'ensemble du territoire.**

Au titre de la compétence voirie, les crédits de paiement se décomposent de la manière suivante :

- **12 M€ par an** consacrés aux opérations de travaux sur la voirie en dehors de la ville de Reims. **Ce montant annuel correspond à un niveau d'engagement pluriannuel jusqu'à la fin du mandat en 2020 de 48 M€ au total**. Cette somme permet de réaliser les projets souhaités par la totalité des communes du Grand Reims,

- **17 M€ par an sur le territoire de la ville de Reims** qui se composent d'un montant annuel d'entretien courant de la voirie communale et des crédits consacrés à l'accompagnement des travaux de voirie liés aux aménagements urbains réalisés par la ville de Reims.

- **La voirie communautaire hors ville de Reims**

Le recensement des besoins, en matière de travaux de voirie et d'éclairage public, dans les territoires de la communauté urbaine, a été discuté au sein de chacune des conférences de territoire.

Les travaux identifiés sur l'ensemble du territoire communautaire (hors ville de Reims) concernent des rénovations de chaussées et trottoirs, des créations de liaisons cyclables ou de trottoirs, des effacements de réseaux, des travaux d'éclairage public, de signalisation…

Afin de pouvoir programmer les opérations, les conférences de territoires de chacun des pôles sont amenées à débattre des projets présentés par les communes afin d'affiner la programmation pluriannuelle de chacune des opérations.

Les opérations de voirie qui seront lancées en 2018 au titre de l'autorisation de programme votée seront inscrites au budget 2018 en crédits de paiements à hauteur de 12 millions par an.

- **La voirie sur la ville de Reims.**

Les travaux de voirie spécifiques pour la ville de Reims s'élèvent à 17 M€.

Ils correspondent :

- d'une part **aux travaux courants de voirie** correspondant aux travaux de rénovation de voirie répartis entre le centre-ville de Reims, pour environ 19% des crédits, et les autres quartiers, pour près de 81%
- d'autre part à **l'accompagnement des projets urbains qui** concernent notamment la place de l'Hôtel de ville, les abords de la basilique Saint Rémi, la rocade médiane et le désenclavement Port Colbert…

Le projet Frange Sud

Une étude a été réalisée en 2017 pour analyser **la desserte et l'accessibilité des secteurs sud, sur les communes de Reims, Champfleury, Bezannes et Villers-aux-Noeuds**. Il s'agira de fluidifier la desserte routière en sortie de la ZAC de Bezannes (notamment dans la perspective de l'ouverture de la Clinique Courlancy), et de réaménager en partie l'Avenue de Champagne au niveau des points noirs de circulation (Rond-Point de Champagne, Rond-Point de la Chaufferie, Rond-Point de Champfleury). Les premiers travaux sont programmés en 2018 pour 2,5 M€.

H. L'accompagnement du projet urbain Reims Grand Centre

La Communauté urbaine du Grand Reims accompagnera dès 2018 la mise en opérationnalité **du projet d'aménagement de la ZAC SERNAM Boulingrin**.

Ainsi, les travaux d'aménagement de la voie nord débuteront, notamment par des travaux de terrassement, dépollution, réseaux,…. Cette voie deviendra la voie de desserte structurante entre les secteurs République et la Cartonnerie en desservant notamment le complexe aqualudique et le parking qui sera aménagé à proximité (5,3 M€ en 2018).

L'année 2018 sera également l'année du lancement du réaménagement **sur le secteur Tri Postal qui vise la création d'un nouveau quartier et d'un Pôle d'Echanges Multimodal** avec le souhait notamment de créer une gare routière, interconnectée avec les transports en commun et la gare ferroviaire. Pour cela, le Grand Reims devra acquérir l'immeuble de logements situé boulevard Joffre, vide et en état de détérioration avancé depuis plusieurs années, afin de le démolir. Cet espace retrouvé permettra l'aménagement dans une phase de transition d'une zone de stationnement provisoire. Les études urbaines, techniques et réglementaires pour l'aménagement de ce secteur seront impulsées en 2018 ainsi que les modalités de concertation (2,6 M€).

I. Le secteur Port Colbert

Les études urbaines et de programmation pour l'aménagement du quartier Port Colbert ont été confiées au groupement Debarre Duplantiers Architectes et se sont déroulées en 2017 permettant la définition d'un plan-guide d'urbanisation à l'échelle du grand quartier, et d'un plan de référence urbain à l'échelle du sous-secteur de projet prioritaire situé dans la continuité du centre d'affaires Clairmarais jusqu'au site des Magasins Généraux.

L'année 2018 permettra de finaliser **l'élaboration en cours des cahiers des prescriptions urbaine, architecturale et paysagère** en vue d'accompagner le projet dans sa mise en œuvre opérationnelle. **150 K€** seront affectés à cette opération en 2018.

J. Le campus Sciences Po

La création du Campus Sciences Po sur le site de l'ancien collège des Jésuites a débuté en 2010 pour s'achever fin 2017, avec l'accueil de 1 600 étudiants sur site à l'issue des livraisons d'un amphithéâtre de 600 places, d'une cafétéria, de salles de cours et d'activités. **L'année 2018 sera consacrée au solde de l'opération (1,9 M€).**

K. Le complexe aqualudique

Projet porté par la communauté urbaine, le complexe aqualudique comprendra :

- un bassin 50x25,4 (10 couloirs),
- un bassin d'apprentissage,
- un bassin ludique,
- un bassin bien-être adulte,
- une lagune d'eau,
- un toboggan.

Ce complexe comprendra notamment pour les bassins extérieurs :

- un bassin nordique,
- une zone nordique faible profondeur,
- un pentagliss (4 couloirs), des jeux d'eau.

Concernant les aménagements de glisse, le complexe comprendra une aire de glace en intérieur (800 m2), un sentier de glace en extérieur.

Des aménagements de bien- être et d'activités sont prévus : hammam, saunas, Jacuzzi, solarium, crossfit, co-working, espace raquette, espace commercial …

Cet équipement accueillera des scolaires, les associations sportives, des compétitions et du public.

La délégation de service public a été attribuée en 2017 au groupement « Exterimmo » qui assurera la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation du complexe aqualudique ainsi que la gestion du service public.

L'année 2018 sera consacrée à la poursuite des études et au démarrage des travaux (82 K€) pour une livraison en 2020.

L. Eau Pluviale

En matière d'eau pluviale, tout comme pour la voirie et l'éclairage public, la compétence était exercée jusqu'en 2016 soit par les EPCI compétents, soit par les communes.

Au regard de la compilation des opérations déjà engagées et des projets envisagés, 8,5 M€ sont inscrits au budget principal 2018 au titre de l'investissement courant.

Au-delà de l'investissement courant, de nombreux investissements sur les réseaux d'eau pluviale accompagneront des travaux de voirie ou d'aménagement urbain.

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères

Le budget annexe des ordures ménagères retrace les recettes et les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	35 836 700	35 539 650
Dépenses réelles de fonctionnement	34 492 700	34 435 650
Épargne brute	1 344 000	1 104 000
Remboursement de capital	496 000	461 000
Épargne nette	848 000	643 000

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 35,54 M€.

Budget OM - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
013 - Atténuation de charges	124 400	46 200
70 - Produits des services	2 221 644	2 265 358
73 - Impôts et Taxes	24 140 000	24 572 210
74 - Dotations et participations	3 984 060	4 174 060
75 - Autres produits de gestion courante	5 353 400	4 469 200
Total recettes de gestion courante	35 823 504	35 527 028
77 - Produits exceptionnels	13 196	12 622
Total recettes réelles de fonctionnement	35 836 700	35 539 650
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 000	96 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	116 000	96 000
Total recettes de fonctionnement	**35 952 700**	**35 635 650**

Chapitre 70 – Produits des services

Les produits des services s'établissent à 2,3 M€ et sont constitués principalement :

- des ventes de matériaux issus du tri sélectif (reprise des plastiques, des journaux, du verre, des emballages ménagers recyclables …) à hauteur de 1,7 M€,
- des remboursements de frais par les autres budgets (365 K€).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente la principale recette du budget (2/3 des recettes) avec 24,57 M€.

Le taux de TEOM unique sur l'ensemble du territoire est de 7,08 %, il reste inchangé au BP 2018.

Cette évolution des bases génère un produit supplémentaire de 0,36 M€ par rapport au produit notifié en 2017. L'évolution de produit entre le BP 2017 et le BP 2018 approche 0,43M€.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à 4,17 M€.

Elles comprennent diverses subventions liées à la collecte sélective dont :

- la subvention d'ADELPHE pour le soutien à la tonne triée (2,5 M€),
- la subvention d'ECOFOLIO pour le soutien à la collecte des imprimés (0,27 M€),
- les participations versées par les éco-organismes afférentes à l'activité des pôles déchet Est (700 000 €) et Ouest (535 000 €).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes du chapitre 75 (4,5 M€) concernent :

- La participation du budget principal qui atteint 4,4 M€. Il ne s'agit là que d'une inscription comptable nécessaire à l'équilibre du budget mais qui ne sera pas réalisée compte tenu de l'excédent antérieur cumulé sur ce budget. Elle sera supprimée lors de la première décision modificative au moment de la reprise des résultats antérieurs.

- L'intéressement sur la vente de chaleur de l'usine d'incinération des ordures ménagères, et sur les tonnages extérieurs (0,1 M€).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 34,44 M€.

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	29 245 520	29 014 059
012 - Charges de personnel	5 102 021	5 309 482
65 - Charges de gestion courante	28 100	27 400
Total dépenses de gestion courante	34 375 641	34 350 941
66 - Charges financières	80 000	45 000
67 - Charges exceptionnelles	33 050	34 050
022 - Dépenses imprévues	4 009	5 659
Total dépenses réelles de fonctionnement	34 492 700	34 435 650
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 460 000	1 200 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 460 000	1 200 000
Total dépenses de fonctionnement	**35 952 700**	**35 635 650**

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**29 245 520**	**29 014 059**
Contrats de prestations de services	25 374 500	24 104 000
Honoraires	153 200	112 900
Remboursements de frais au budget principal	464 872	586 521

Les charges à caractère général affichent une légère baisse et s'élèvent à 29,01 M€.

Les contrats de prestations de services concentrent la grande majorité des crédits de fonctionnement du budget, pour un montant total de 24,1 M€ :

- 1,3 M€ pour les pôles Est (ex-SYCODEC) et Ouest (ex-SYCOMORE), au titre essentiellement d'activité de traitement (bois, déchets verts, déchets dangereux),
- 21,1 M€ au titre du territoire de l'ex RM notamment :
  - la collecte des OM : 6,65 M€,
  - la collecte des déchets recyclables : 2,12 M€,
  - l'incinération des OM : 6,03 M€,
  - l'exploitation du centre TRIVALFER : 1,9 M€,
  - l'exploitation des déchetteries : 1,91 M€,
- 3 M€ pour les conventions de prestations de services avec le SYVALOM.

La construction du budget pour les contrats de prestations de services repose sur les hypothèses suivantes :

- une révision faible des marchés de 1,5 % par rapport à 2017 pour la plupart des contrats,
- une stabilité des tonnages en matière d'ordures ménagères,
- une mise en place d'un nouveau contrat d'exploitation pour le centre de valorisation énergétique au 01/01/2018 (une économie de 1,5 M€ par an est prise en compte).

Chapitre 012 - Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 5,3 M€.

3. Les recettes d'investissement

Budget OM - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	716 000	3 081 000
23 - Immobilisations en cours	191 000	90 000
Total recettes d'équipement	907 000	3 171 000
10 - Dotations et fonds divers	342 000	400 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	11 000	10 000
27 - Autres immobilisations financières	5 000	5 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations	170 000	17 000
Total recettes financières	528 000	432 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 460 000	1 200 000
041 - Opérations patrimoniales	2 000	2 000
Total recettes d'investissement	**2 897 000**	**4 805 000**

Les recettes réelles d'investissement (3,6 M€) comprennent principalement :

- 0,4 M€ au titre du FCTVA (chapitre 10),
- 3,08 M€ de recette d'emprunts (chapitre 16)

A ce titre, on rappellera que l'encours au 1er janvier 2018 s'élève sur ce budget à 1,93 M€. Cet encours résulte de la seule reprise de la dette des deux ex-syndicats, SYCODEC et SYCOMORE.

Cette dette devrait générer des frais financiers à hauteur de 45 K€ en 2018 alors que le montant du remboursement en capital atteindra 461 K€.

4. Les dépenses d’investissement

Les travaux de réhabilitation de la déchetterie de St-Brice Courcelles seront réalisés. Ils concernent les murs des quais de déchargement qui ont connu des désordres structuraux importants. Ces désordres ont fait l’objet d’un contentieux (soldé maintenant avec une participation d’Eiffage). Le montant total de cette opération est de 2,1 M€ auquel il faudra déduire un montant de recettes de 469 K€ (dont 320 K€ de subvention de l’ADEME),

Les autres dépenses d’investissement courant concernent le renouvellement de deux camions de collecte d’ordures ménagères sur le pôle déchet ouest (400 K€) et l’acquisition d’équipements de collecte pour près de 650 K€ (bacs, conteneurs aériens et enterrés, bennes de déchetteries).

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes

Le budget annexe des transports publics retrace l'ensemble des recettes et des dépenses lié au transport public de personnes.

Il intègre notamment les mouvements financiers liés aux délégations de service public de transport urbain (CITURA), au transport de personnes à mobilité réduite (TREMA) et le transfert des compétences de la Région (pour les lignes régulières).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Transports	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	59 565 900	59 047 000
Dépenses réelles de fonctionnement	58 843 900	58 105 000
Épargne brute	722 000	942 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	722 000	942 000

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 59,05 M€.

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	221 056	676 259
73 - Impôts et Taxes	39 400 000	40 000 000
74 - Dotations et participations	19 940 000	17 966 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 840	401 840
Total recettes de gestion courante	59 562 896	59 044 099
77 - Produits exceptionnels	3 004	2 901
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	59 565 900	59 047 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	258 000	258 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	258 000	258 000
Total recettes de fonctionnement	**59 823 900**	**59 305 000**

D'un montant de 676 K€, les recettes du **chapitre 70** correspondent principalement :

- au remboursement par le concessionnaire de frais tels que le vidage des poubelles des stations de tramway et des arrêts de bus réalisés par la communauté urbaine (en vertu de l'avenant n° 11 au contrat de concession) à hauteur de 40 K€,
- au recouvrement de la TEOM pour le dépôt des autobus et le centre de maintenance du tramway (20 K€),
- au transfert de compétences de la région pour les lignes régulières, dont le reversement de recettes (576 K€).

Le chapitre 73 retrace le produit du versement transport (VT), qui s'élève à 40 M€. Le versement transport est dû par les entreprises de plus de 11 salariés (taux appliqué sur la masse salariale de l'entreprise).

Le produit du versement transport prend en compte :

- un taux de 1,8 % pour les communes ex-Reims Métropole,

- un lissage sur 12 années du taux de 1,8 % pour les communes hors ex-RM ; au 1er juillet 2018, le taux lissé passera à :
    - 0,72% à Thillois,
    - 0,3% pour les autres communes du Grand Reims

Pour mémoire, ce lissage des taux a été mis en place pour limiter l'impact de l'unification des taux du versement transport à l'ensemble du territoire, seules les entreprises de la commune de Thillois et de celles de l'ex-Reims Métropole étant assujetties au Versement Transport avant 2017.

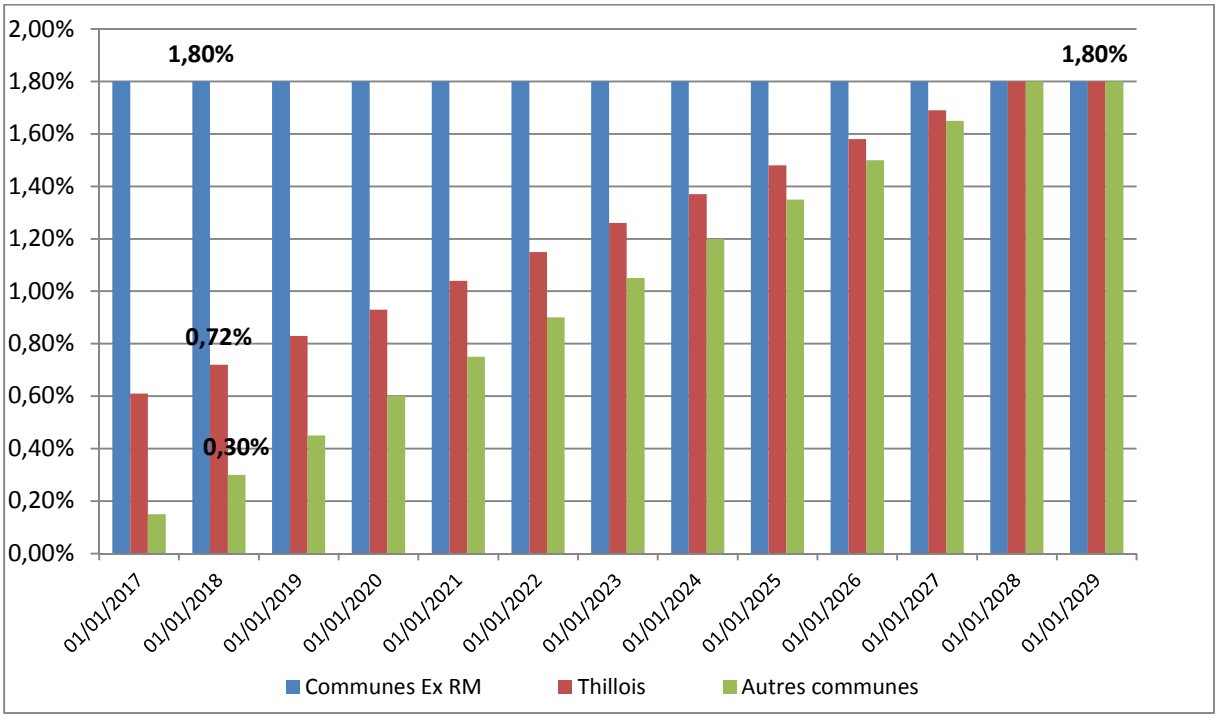

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 74 - Dotations et participations *dont*	**19 940 000**	**17 966 000**
Subvention de la Région au projet Tramway	2 500 000	2 500 000
Participation d'équilibre du budget Principal	16 300 000	14 466 000
Participation du budget Principal au titre de la loi SRU	1 000 000	1 000 000

Le chapitre 74 s'établit à 17,97 M€ au BP 2018. Ces recettes se composent principalement de :

- la subvention de la Région (2,5 M€) ; il s'agit d'une subvention pluriannuelle attribuée au titre du tramway dont la dernière année de versement est 2019,

- la subvention du budget principal au titre de la loi SRU (1 M€). Ce montant correspond à la compensation financière des réductions tarifaires reconnues aux personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire,

- de la subvention d'équilibre du budget principal (14,47 M€). L'évolution de la participation s'explique par l'ajustement des produits de VT, des montants de remboursements de VT prévus, et de la prise en charge par le budget principal des dépenses liées aux transports scolaires.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 58,84 M€.

Budget Transports - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	988 448	1 908 830
012 - Charges de personnel	251 498	300 189
014 - Atténuations de produits	1 327 519	190 000
65 - Charges de gestion courante	56 255 250	55 692 571
Total dépenses de gestion courante	58 822 715	58 091 590
67 - Charges exceptionnelles	17 200	10 200
022 - Dépenses imprévues	3 985	3 210
Total dépenses réelles de fonctionnement	58 843 900	58 105 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	980 000	1 200 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	980 000	1 200 000
Total dépenses de fonctionnement	**59 823 900**	**59 305 000**

Le chapitre 011 affiche des dépenses à hauteur de 1,9 M€. Elles concernent principalement :

- le remboursement aux collectivités assurant le service :
  - à la Région, pour les quatre lignes interurbaines (576 K€),
  - et au Département, pour le service MOBULYS, pour le transport de personnes à mobilité réduite (260 K€),

    Ces deux dépenses, non inscrites au BP 2017, expliquent à elles seules la quasi-totalité de l'évolution des charges à caractère général en 2018 de ce budget.
- les honoraires versés à hauteur de 302 K€, notamment pour l'assistance et les audits technique, juridique et financier, pour les expertises sécurité sur la ligne du tramway ou pour la démarche qualité,
- le remboursement de frais aux autres budgets pour 324 K€,
- la taxe foncière et la TEOM pour le centre de maintenance du tramway et le dépôt des autobus pour 145 K€,
- les dépenses liées au réseau de transport (marquages au sol, maintenance et renouvellement des équipements de priorité aux feux, vidage des poubelles aux stations de tramway et de bus ...) pour 190 K€.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont de l'ordre de 300 K€. Cette évolution s'explique par l'inscription d'une provision à hauteur de 48 K€ pour la constitution d'une équipe dédiée liée à l'exercice de la compétence reprise de la Région.

Les crédits du chapitre 014, dédiés à la restitution de la taxe du versement transport (agents logés, transportés et remboursement d'indus), s'élèvent à 190 K€. Au BP 2017, il avait été provisionné 950 K€, correspondant à la compensation de l'Etat liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport, susceptible de faire l'objet de remboursements d'indus.

Le chapitre 65 comprend la plupart des dépenses de ce budget soit près de 96 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il regroupe l'ensemble des subventions d'exploitation versées au concessionnaire et aux autres partenaires.

On peut noter :

- la subvention forfaitaire d'exploitation versée à MARS de 51,55 M€,
- la subvention dédiée au transport des personnes à mobilité réduite qui reste stable à hauteur de 2,4 M€,
- la subvention au titre de la loi SRU qui s'élève à 1 M€,
- la subvention d'équipement versée au concessionnaire qui s'élève à 470 K€.

3. La section d'investissement

Budget Transports - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	1 034 500
23 - Immobilisations en cours	10 000	10 000
Total recettes d'équipement	10 000	1 044 500
10 - Dotations et fonds divers	10 000	20 000
27 - Autres immobilisations financières	0	0
Total recettes financières	10 000	20 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	980 000	1 200 000
041 - Opérations patrimoniales	5 000	5 000
Total recettes d'investissement	**1 005 000**	**2 269 500**

En recettes, on notera que ce budget affiche une recette d'emprunt de l'ordre de 1,03 M€.

En matière de dépenses, la Communauté urbaine du Grand Reims investira en 2018 un peu plus de 1,9 M€ au titre du budget transports.

Ces travaux permettront notamment de :

- Créer un « site propre » rue Jules César en lien avec l'opération Reims Grand Centre (1 M€),
- faire l'acquisition de véhicules de transport PMR (200 K€),
- réaliser des travaux sur les couloirs de bus (210 K€),
- réaliser des aménagements de sécurité pour le tramway (180 K€),
- financer l'équipement des feux tricolores pour la priorité des bus (39 K€),
- payer l'étude « priorité des bus aux carrefours à feux » (180K€).

Partie 5 – Le budget de l'eau potable

Le budget annexe de l'eau retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion de l'eau potable.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Eau	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	22 984 500	22 088 460
Dépenses réelles de fonctionnement	19 183 532	18 988 460
Épargne brute	3 800 968	3 100 000
Remboursement de capital	1 821 000	2 096 000
Épargne nette	1 979 968	1 004 000

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 22,09 M€.

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	22 307 878	20 842 395
74 - Dotations et participations	285 921	292 435
75 - Autres produits de gestion courante	236 484	806 335
Total recettes de gestion courante	22 830 283	21 941 165
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	154 217	147 295
Total recettes réelles de fonctionnement	22 984 500	22 088 460
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	127 000	219 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	127 000	219 000
Total recettes de fonctionnement	**23 111 500**	**22 307 460**

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 70 - Produits des sevices *dont*	**22 307 878**	**20 842 395**
Vente d'eau aux abonnés (part proportionnelle)	13 115 977	13 115 000
Redevance pour pollution d'origine domestique	4 320 300	4 320 000
Remboursement de frais par le budget principal et les budgets annexes (assainissement)	2 957 935	2 131 845

Les produits des services devraient s'établir en 2018 à plus de 20,8 M€.

Les ventes d'eau représentent 13,1 M€, soit 59 % des recettes totales.

Les tarifs de l'eau potable resteront stables en 2018, comme en 2017. Une harmonisation de ces derniers sera toutefois nécessaire sans délai imposé.

La redevance perçue au profit de l'agence de l'eau Seine Normandie atteint 4,3 M€, et reste stable par rapport au BP 2017. Elle donne lieu à une dépense d'un montant équivalent.

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment les locations de compteurs (824 K€), les frais d'accès au service (66 K€) et les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers (382 K€).

2. Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes du chapitre 74 atteignent 0,29 M€ et concernent principalement le financement :

- des opérations de coopération décentralisée, projet PASEP II - Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable (105 K€),
- d'actions nouvelles, notamment des études sur les réseaux d'assainissement sur différents secteurs (96 K€).

3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes inscrites au chapitre 75 représentent 0,806 M€.

Il est à noter l'inscription d'une enveloppe de 650 K€ au BP 2018 relative à la « surtaxe » versée par les délégataires. Le délégataire est tenu de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés une redevance au titre de la mise à disposition des équipements. Cette part dite « surtaxe » est reversée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et des ex-EPCI suite à la création de la communauté urbaine.

Les autres crédits concernent principalement la participation des agents pour les titres restaurant (61,6 K€) ainsi que diverses recettes dont les produits du domaine pour les antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau (44 K€) et la rémunération de l'Agence de l'eau en tant qu'exploitant des services eau et assainissement (40K€).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 18,99 M€.

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	5 846 884	5 597 917
012 - Charges de personnel	7 698 705	7 780 313
014 - Atténuations de produits	4 454 300	4 454 000
65 - Charges de gestion courante	394 510	371 000
Total dépenses de gestion courante	18 394 399	18 203 230
66 - Charges financières	350 000	352 000
67 - Charges exceptionnelles	437 919	429 720
022 - Dépenses imprévues	1 214	3 510
Total dépenses réelles de fonctionnement	19 183 532	18 988 460
023 - Virement à la section d'investissement	1 327 968	669 000
042 - Transferts entre sections	2 600 000	2 650 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 927 968	3 319 000
Total dépenses de fonctionnement	**23 111 500**	**22 307 460**

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**5 846 884**	**5 597 917**
Achats d'eau	103 000	96 000
Fluides et carburants	706 400	761 700
Autres fournitures	426 408	423 178
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	163 500	162 000
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	521 537	672 200
Redevance versée aux agences de l'eau	1 088 600	1 207 000
Remboursement de frais au budget principal	1 567 616	1 087 194

Le chapitre 011 baisse de 4,2% pour atteindre 5,6 M€. Outre les charges liées au fonctionnement courant du service, on peut citer :

- les redevances versées aux agences de l'eau (1,2 M€). Elles sont calculées sur les quantités d'eau consommées,
- les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget principal (1,1 M€) au profit du budget annexe de l'eau.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale (7,8 M€), en légère augmentation représente près de 41 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il faut toutefois les rapprocher des charges de personnel du budget annexe de l'assainissement car les liens entre ces deux budgets annexes sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour pollution d'origine domestique versée à l'Agence de l'Eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 4,32 M€. Ce montant correspond au produit prévisionnel intégré en recettes.

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (371 K€) comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (200K€),
- les créances éteintes (25 K€),
- la compensation tarifaire versée à la Lyonnaise des Eaux sur le prix de l'eau facturé aux usagers de la commune de Cernay-les-Reims (136 K€).

5. Chapitre 66 – Charges financières

La dette propre du budget annexe devrait générer des frais financiers à hauteur de 262 000 € en 2018. Sur ce budget, l'encours au 1er janvier 2018 atteint 21,11 M€.

6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles atteignent 430 000 €, dont la moitié concerne les subventions versées, dans le cadre des opérations de coopération décentralisée, au Centre international d'études sur le développement local (210 000 €).

Parmi les principaux autres postes de dépenses, on retiendra les crédits liés aux régularisations sur la régie de l'eau (titres annulés).

3. Les recettes d'investissement

Budget Eau - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
13 - Subventions d'investissement	1 104 665	143 520
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 164 847	13 045 600
23 - Immobilisations en cours	200 000	200 000
Total recettes d'équipement	14 469 512	13 389 120
165 - Dépôts et cautionnements reçus	40 000	40 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	57 520	57 520
27 - Autres immobilisations financières	5 000	5 000
Total recettes financières	102 520	102 520
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 327 968	669 000
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 600 000	2 650 000
041 - Opérations patrimoniales	30 000	30 000
Total recettes d'investissement	**18 530 000**	**16 840 640**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 13,05 M€. Parallèlement, le montant du remboursement en capital atteint 2,1 M€.

Au titre des recettes d'emprunt, on rappellera que les remboursements provisoires de capital représentent 2,65 M€ et s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

4. Les dépenses d'investissement

Au regard de la programmation pluriannuelle des investissements, les crédits au titre des investissements pour 2018 s'élèvent **à 11 M€.**

Pour 2018, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer :

- **Les travaux d'accompagnement de voirie**

Sur la base des travaux de voirie, des investigations préalables seront mises en œuvre permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux d'eau pour un montant total de 2,6 M€.

- **Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains :**

Les travaux d'aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eau et d'assainissement. A cet effet, un crédit de 1 M€ est prévu pour accompagner les projets : Sernam Boulingrin, renouvellement urbain, Frange sud…

- **Les travaux spécifiques eau et assainissement :**

  - **Les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau**

Des projets importants vont être réalisés ou démarrés en 2018.

Les communes de Merfy, Chenay et St Thierry vont être raccordées sur le territoire Nord Champenois pour un montant de 0,7 M€.

Le projet de raccordement des communes de Chaumuzy et Marfaux va être étudié et devrait aboutir sur un début de réalisation de travaux pour un montant de 0,5 M€.

Le projet de sécurisation du captage de Gueux doit démarrer fin 2018.

- **Travaux de renouvellement des réseaux d’eau potable**

Le renouvellement des réseaux d’eau potable est une priorité sur certains territoires au sein desquels le rendement des réseaux ne respecte pas la réglementation ou lorsque ce dernier est défaillant.

A ce titre, sont notamment prévus l’enclenchement du renouvellement du réseau de Châlons sur Vesle, de la canalisation de refoulement du captage de la Garenne, du réseau du Tardenois et de la Vallée de la Suippe, des travaux de remplacement de branchements en plomb…pour un montant total de 4 M€.

Les travaux en cours sur les communes de Ludes/Mailly pour le renouvellement du réseau intercommunal se termineront en 2018 pour un total de 1 M€.

Partie 6 – Le budget de l'assainissement

Le budget annexe de l'assainissement retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion du service public d'assainissement collectif.

Le budget lié au service public d'assainissement non collectif (SPANC) fait l'objet de création d'un budget annexe dédié à compter du BP 2018. Il sera présenté par la suite.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Assainissement	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	27 902 000	26 241 400
Dépenses réelles de fonctionnement	19 336 300	17 226 050
Épargne brute	8 565 700	9 015 350
Remboursement de capital	3 937 000	2 970 000
Épargne nette	4 628 700	6 045 350

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 26,24 M€.

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	24 488 369	23 523 822
74 - Dotations et participations	2 947 995	1 797 700
75 - Autres produits de gestion courante	195 000	696 200
Total recettes de gestion courante	27 631 364	26 017 722
76 - Produits financiers	159 100	109 000
77 - Produits exceptionnels	111 536	114 678
Total recettes réelles de fonctionnement	27 902 000	26 241 400
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	846 000	949 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	846 000	949 000
Total recettes de fonctionnement	**28 748 000**	**27 190 400**

Chapitre 70 – Produits des services

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 70 - Produits et services dont	**24 488 369**	**23 523 822**
Redevance d'assainissement collectif	15 482 200	15 847 200
Redevance d'assainissement non collectif	559 806	0
Contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	4 100 000	3 780 000
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 363 300	3 300 000

Les produits des services devraient s'établir en 2018 à 23,5 M€.

La redevance d'assainissement collectif représente plus de la moitié des recettes, soit 15,8 M€.

La redevance perçue au titre de l'assainissement non collectif n'a plus d'objet dans ce budget, un budget annexe dédié étant créé au BP 2018 pour le service public d'assainissement non collectif.

La redevance pour modernisation du réseau de collecte, pour le compte de l'Agence de l'eau, donne lieu à une dépense du même montant soit 3,3 M€.

La contribution du budget principal (3,8 M€) couvre la charge que représente la gestion des eaux pluviales par ce budget, le réseau d'assainissement étant en partie unitaire. Cette contribution est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-2.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 74 - Dotations et participations	**2 947 995**	**1 797 700**
Primes d'épuration	1 219 294	1 332 700
Subvention d'exploitation diverses	1 703 128	465 000
Aide Aquex	25 573	0

Les recettes du chapitre 74 atteignent 1,8 M€. Cette inscription s'explique principalement par :

- la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau (1,3 M€),
- les opérations de coopération décentralisée, avec les subventions versées par l'Agence de l'Eau pour le projet PASEP II - Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable (105 K€),
- les subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'assistance au raccordement à l'assainissement de Prunay (150 K€), à reverser aux propriétaires,
- des subventions au titre de branchements privatifs, notamment sur le territoire Fismes Ardre et Vesle, et la commune de Prouilly (210 K€),

Il est à noter la disparition de l'aide Aquex en 2018 suite au désengagement progressif de l'Agence de l'Eau depuis plusieurs années.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les produits de gestion courante devraient s'établir en 2018 à près de 700 K€.

Ils comprennent essentiellement

- la part supportée par les agents de la collectivité sur les titres restaurants (35,2 K€),
- la part dite « surtaxe » versée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et ex-EPCI suite à la création de la communauté urbaine (600 K€). Le délégataire est tenu de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés la part collectivité (redevance au titre de la mise à disposition des équipements) s'ajoutant à sa rémunération propre.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 17,23 M€, en baisse de 2,1 M€ par rapport au budget 2017.

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	9 182 094	8 381 389
012 - Charges de personnel	4 002 422	4 035 645
014 - Atténuations de produits	3 497 300	3 434 000
65 - Charges de gestion courante	273 318	155 000
Total dépenses de gestion courante	16 955 134	16 006 034
66 - Charges financières	635 000	534 000
67 - Charges exceptionnelles	1 741 630	681 000
022 - Dépenses imprévues	4 536	5 016
Total dépenses réelles de fonctionnement	19 336 300	17 226 050
023 - Virement à la section d'investissement	6 611 700	6 464 350
042 - Transferts entre sections	2 800 000	3 500 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	9 411 700	9 964 350
Total dépenses de fonctionnement	**28 748 000**	**27 190 400**

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**9 182 094**	**8 381 389**
Electricité	1 331 000	1 471 000
Fluides et carburants	339 472	206 500
Produits de traitement et réactifs	650 084	700 500
Autres fournitures	620 651	639 160
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	107 535	117 530
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	738 710	790 880
Remboursement de frais au budget principal et budget eau	3 859 542	2 954 692
Valorisation des boues	456 400	457 500

Les dépenses du chapitre 011 baissent de près de 8,7%, pour atteindre 8,4 M€ (contre 9,2 M€ en 2017). Ces crédits concernent le fonctionnement général du service d'assainissement : électricité, carburants, achat de produits de traitement…

En outre, on notera les remboursements de frais au budget de l'eau et au budget principal (2,95 M€) au titre des charges supportées par ces derniers en matière d'assainissement (exemple : personnels rémunérés sur le budget de l'eau et travaillant en partie sur les enjeux d'assainissement).

Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'Eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 3,3 M€. Cette redevance fait l'objet d'une recette de même montant (au chapitre 70).

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel atteignent un montant de 4,04 M€ au BP 2018, en quasi stabilité par rapport à 2017. Comme évoqué précédemment, il faut toutefois les rapprocher des charges de personnel du budget annexe de l'eau car les liens entre ces deux budgets annexes sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction. Au global, les charges de personnel des deux budgets évoluent de + 0,9 %.

Chapitre 66 – Charges financières

La dette propre du budget de l'assainissement devrait générer des frais financiers à hauteur de 494 000 € en 2018. Ils correspondent à un encours dont le montant au 1er janvier 2018 atteint 26,96 M€.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 681 K€. Elles correspondent principalement :

- au reversement aux propriétaires des subventions de l'Agence de l'Eau au titre de l'assistance au raccordement à l'assainissement de Prunay (150 K€),
- aux subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée (210 000 €) au Centre international d'études sur le développement local,
- les régularisations effectuées sur la régie de l'eau annuellement à hauteur de 210 K€ (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...).

3. Les recettes d'investissement

Budget Assainissement - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
13 - Subventions d'investissement	5 329 678	1 863 740
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 120 947	21 214 650
23 - Immobilisations en cours	300 000	300 000
Total recettes d'équipement	25 750 625	23 378 390
10 - Dotations et fonds divers	0	0
165 - Dépôts et cautionnements reçus	20 000	20 000
27 - Autres immobilisations financières	1 087 675	5 000
Total recettes financières	1 107 675	25 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 611 700	6 464 350
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 800 000	3 500 000
041 - Opérations patrimoniales	30 000	30 000
Total recettes d'investissement	**36 300 000**	**33 397 740**

Les subventions d'équipement (1,86 M€) comprennent principalement les subventions versées par l'Agence de l'Eau. A cet effet, on peut citer les travaux sur le réseau d'assainissement collectif sur le territoire de Beine Bourgogne (communes de Bourgogne, Fresne, Lavannes et Witry les Reims) qui devraient être financés à hauteur de 1 M€.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 14,96 M€, alors que le montant du remboursement en capital atteint 2,97 M€. Pour mémoire, les remboursements provisoires de capital représentent 6,25 M€ et s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

4. Les dépenses d'investissement

Au regard de la programmation pluriannuelle des investissements, les crédits au titre des investissements pour 2018 s'élèvent **à 23 M€.**

Pour 2018, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer :

- **Les travaux d'accompagnement de voirie**

Sur la base des travaux de voirie, des investigations préalables seront mises en œuvre permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux pour un montant de 3,2 M€.

- **Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains :**

Les travaux d'aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'assainissement. A cet effet, 2,4 M€ au budget de l'assainissement sont prévus pour accompagner les différents projets prévus sur 2018 : Sernam Boulingrin, renouvellement urbain, Frange sud…

- **Les travaux spécifiques eau et assainissement :**

  - **Travaux de renouvellement des systèmes d'assainissement**

L'année 2018 verra la fin **des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Bétheniville** pour un montant total de 1 M€ (Montant global STEP de Bétheniville 1,2 M€).

Le système d'assainissement de Thil sera connecté à celui de Saint Thierry lui-même connecté à celui de REIMS pour un montant de 0,4 M€.

Les systèmes d'assainissement de Chambrecy et de Ville en Tardenois seront réhabilités et verront la création d'une seule station d'épuration, le montant global du projet s'élevant à 2,6 M€ jusqu'en 2020 (0,8 M€ pour 2018).

Le plan d'action issu de l'étude diagnostic du système d'assainissement du pôle de Reims Métropole sera mis en œuvre à hauteur de 1 M€.

- **La création de nouveaux systèmes d’assainissement**

En 2018, les travaux de mise en place de l’assainissement collectif au sein des communes de Courville, de Mont sur Courville et de Saint Gilles se poursuivront à hauteur de 1,4 M€. Le montant global du projet s’élève à 4 M€.

Les travaux d’assainissement de Lavannes se termineront en 2018. Sous réserve de la résolution de la problématique du rejet des eaux usées, l’assainissement de la commune de Bourgogne Fresne pourra démarrer. L’ensemble de ces travaux s’élève à 14 M€, dont 4,3 M€ en 2018.

Partie 7 – Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Un budget annexe est dédié à l'activité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) à compter du BP 2018. Les flux étaient précédemment inclus dans le budget annexe de l'assainissement.

Le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, et doit être financé par les redevances des usagers. Il s'agit d'un budget dont les mouvements s'établissent uniquement en section de fonctionnement.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget SPANC	2018
Recettes réelles de fonctionnement	890 400
Dépenses réelles de fonctionnement	890 400
Épargne brute	0
Remboursement de capital	0
Épargne nette	0

1. Les recettes de fonctionnement

Budget SPANC - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2018
013 - Atténuation de charges	0
70 - Produits des services	82 400
74 - Dotations et participations	808 000
75 - Autres produits de gestion courante	0
Total recettes de gestion courante	890 400
76 - Produits financiers	0
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	890 400
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
Total recettes de fonctionnement	**890 400**

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 890 400 euros et comprennent :

- d'une part, le produit des redevances d'assainissement non collectif à hauteur de 82,4 K€. Ces redevances sont dues au titre des contrôles effectués, notamment des contrôles de conception, d'implantation et d'exécution, des contrôles périodiques, des contrôles pour cessions, les premiers diagnostics, les analyses rejets …,

- d'autre part, une enveloppe de subvention à hauteur de 808 K€. Une subvention sera versée par l'Agence de l'eau pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectif (ANC) non conformes à hauteur de 408 K€. Le solde, soit 400 K€, correspond au reste à charge par les particuliers.

Il est à noter une enveloppe de 600 K€ consacrée à une opération spécifique sur la commune d'Auménancourt, conformément à la délibération CC-2017-308 du 28/09/2017.

2. Les dépenses de fonctionnement

Budget SPANC - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2018
011 - Charges à caractère général	890 400
012 - Charges de personnel	0
014 - Atténuations de produits	0
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	890 400
66 - Charges financières	0
67 - Charges exceptionnelles	0
022 - Dépenses imprévues	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	890 400
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Transferts entre sections	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0
Total dépenses de fonctionnement	**890 400**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 890 400 euros et se décomposent :

- d'une part, du remboursement de frais au budget annexe de l'assainissement pour 82,4 K€. En effet, les moyens étant mutualisés, les charges de personnel et les frais de fonctionnement sont supportés par le budget de l'assainissement. Il convient donc au budget SPANC de rembourser ces charges,

- d'autre part, dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectif, la communauté urbaine réalise des travaux sur le domaine privé des particuliers. L'enveloppe 2018 est estimée à 808 K€. Comme évoqué précédemment, ces travaux sont financés en partie par l'Agence de l'Eau, l'opération spécifique sur la commune d'Auménancourt est concernée à hauteur de 600 K€.

Partie 8 – Les budgets à vocation touristique

1. Le budget du Phare de Verzenay

L'objet de ce budget consiste en la gestion du musée et de l'espace de vente associé situé à Verzenay (pôle Vesle et Coteaux).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	356 000	375 500
Dépenses réelles de fonctionnement	352 500	370 500
Épargne brute	3 500	5 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	3 500	5 000

La section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
013 - Atténuation de charges	500	1920
70 - Produits des services	235 000	255 000
74 - Dotations et participations	116 270	116 580
75 - Autres produits de gestion courante	3 160	1 000
Total recettes de gestion courante	354 930	374 500
77 - Produits exceptionnels	1 070	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	356 000	375 500
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**356 000**	**375 500**

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- les droits d'entrées : 120 000 €,
- la vente de produits notamment la vente de Champagne : 135 000 €.

Enfin, une participation du budget principal est prévue à hauteur de 106 480 € pour assurer l'équilibre de ce budget.

Budget Phare de Verzenay Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	180 980	188 500
012 - Charges de personnel et frais assimilés	170 000	181 000
65 - Charges de gestion courante	900	500
Total dépenses de gestion courante	351 880	370 000
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	620	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	352 500	370 500
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 500	5 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 500	5 000
Total dépenses de fonctionnement	**356 000**	**375 500**

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (181 000 €),
- les charges de fonctionnement général du musée notamment l'achat de fournitures dédiées à la vente, l'énergie et les contrats de prestations de services (nettoyage des vitres, maintenance ascenseur, location de fontaines à eau…) pour 188 500 €.

La section d'investissement

Budget Phare de Verzenay Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
13 - Subventions d'investissement	217 888	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	74 060	56 000
Total recettes d'équipement	291 948	56 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	54 552	10 000
Total recettes financières	54 552	10 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 500	5 000
Total des recettes d'investissement	**350 000**	**71 000**

Une autorisation de programme d'entretien courant du Phare de Verzenay est ouverte, à hauteur de 659 K€.

71 K€ de crédits de paiement seront prévus au budget 2018. Ils permettront notamment la réalisation des opérations ci-dessous :

- achat de mobilier et d'équipement informatique : 25 K€,
- aménagement du jardin remarquable : 34 K€

Avec une recette prévisionnelle de FCTVA à hauteur de 10 000 €, l'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription d'emprunt à hauteur de 56 000 €.

Il n'y a plus de subventions d'investissement attendues sur l'exercice 2018 pour le financement des travaux effectués pour l'aménagement du jardin remarquable.

2. Le budget du Camping de Val de Vesle

Ce budget retranscrit les flux financiers liés à la gestion d'un camping de 50 emplacements, ouvert du 1er avril au 15 octobre, situé à Val de Vesle (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles d'exploitation	98 373	104 500
Dépenses réelles d'exploitation	93 800	96 000
Épargne brute	4 573	8 500
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	4 573	8 500

La section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'exploitation (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Ventes de produits, prestations …	90 000	96 000
74 - Subvention d'exploitation	2 880	3 300
75 - Autres produits de gestion courante	4 400	4 180
Total recettes de gestion courante	97 280	103 480
77 - Produits exceptionnels	1 093	1 020
Total recettes réelles d'exploitation	98 373	104 500
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 427	6 500
Total recettes d'ordre d'exploitation	6 427	6 500
Total recettes d'exploitation	**104 800**	**111 000**

Parmi les recettes réelles de fonctionnement (104,5 K€), on peut citer les droits d'entrées pour 96 K€ et la participation de l'Etat au titre des emplois avenir pour 3,3 K€.

Budget Camping de Val de Vesle Dépenses d'exploitation (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	33 500	34 500
012 - Charges de personnel et frais assimilés	59 500	59 500
65 - Charges de gestion courante	400	500
Total dépenses de gestion courante	93 400	94 500
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	400	500
022 - Dépenses imprévues	0	1 000
Total dépenses réelles d'exploitation	93 800	96 000
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000	15 000
Total dépenses d'ordre d'exploitation	11 000	15 000
Total dépenses d'exploitation	**104 800**	**111 000**

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (59 500 €),
- les charges de fonctionnement général du camping, notamment les fluides (34 500 €).

La section d'investissement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 000	2 500
Total recettes d'équipement	7 000	2 500
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000	15 000
Total des recettes d'investissement	**18 000**	**17 500**

Une autorisation de programme d'entretien courant du camping est ouverte, à hauteur de 360 K€. 10 000 € de crédits de paiement seront prévus au budget 2018.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette d'emprunt à hauteur de 2 500 €.

Partie 9 – Les budgets à vocation patrimoniale

1. Le budget de la MARPA de Pargny les Reims

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment à Pargny-les-Reims (pôle Champagne Vesle). Plus précisément, il s'agit d'une unité de vie (24 places), non médicalisée, gérée par l'association de gestion de la MARPA les Sources.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget MARPA de Pargny les Reims	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	77 840	56 090
Dépenses réelles de fonctionnement	28 100	20 100
Épargne brute	49 740	35 990
Remboursement de capital	41 000	41 000
Épargne nette	8 740	-5 010

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'occupant du site (loyers et remboursement de charges).

Afin d'adapter le montant de la redevance versée par l'association à la réalité de l'annuité de la dette, un avenant à la convention sera signé pour fixer le nouveau montant de la redevance à 54 890 € à compter de 2018 (contre 76 640 € à ce jour).

Budget MARPA de Pargny les Reims Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services	1 200	1 200
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	76 640	54 890
Total recettes de gestion courante	77 840	56 090
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	77 840	56 090
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**77 840**	**56 090**

Au titre des dépenses réelles, le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 15 000 €.

Budget MARPA de Pargny les Reims Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	2 900	4 100
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0
65 - Charges de gestion courante	0	500
Total dépenses de gestion courante	2 900	4 600
66 - Charges financières	25 200	15 000
67 - Charges exceptionnelles	0	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	28 100	20 100
023 - Virement à la section d'investissement	49 740	35 990
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	49 740	35 990
Total dépenses de fonctionnement	**77 840**	**56 090**

La section d'investissement

Budget MARPA de Pargny les Reims Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 160	15 010
Total recettes d'équipement	18 160	15 010
021 - Virement de la section de fonctionnement	49 740	35 990
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total des recettes d'investissement	**67 900**	**51 000**

Les dépenses d'équipement s'établissent à 10 000 €.

L'encours de la dette sur ce budget atteint 1 103 638 € au 1er janvier 2018.

Le remboursement en capital prévu au BP 2018 s'établit à 41 000 €.

2. Le budget Pôle multiservices de Ville en Tardenois

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment situé à Ville-en-Tardenois (pôle Tardenois). Ce bâtiment est dédié à la location de surfaces (esthéticienne, notaire, coiffeur…).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	14 000	17 100
Dépenses réelles de fonctionnement	14 000	13 370
Épargne brute	0	3 730
Remboursement de capital	3 000	0
Épargne nette	-3 000	3 730

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par les occupants du site (loyers et remboursement de charges).

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services	4 500	4 500
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	9 500	12 600
Total recettes de gestion courante	14 000	17 100
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	14 000	17 100
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**14 000**	**17 100**

Au titre des dépenses, on relève essentiellement les charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière.

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	12 278	12 370
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0
65 - Charges de gestion courante	10	200
Total dépenses de gestion courante	12 288	12 570
66 - Charges financières	1 000	0
67 - Charges exceptionnelles	712	800
Total dépenses réelles de fonctionnement	14 000	13 370
023 - Virement à la section d'investissement	0	3 730
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	3 730
Total dépenses de fonctionnement	**14 000**	**17 100**

La section d'investissement

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 340	7 270
Total recettes d'équipement	14 340	7 270
165 - Dépôts et cautionnement reçus	0	1 500
Total recettes financières	0	1 500
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	3 730
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total des recettes d'investissement	**14 340**	**12 500**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 7 270 €.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 11 000 €.

3. Le budget Développement Economique – Bail commercial de Muizon

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment industriel situé à Muizon (pôle Champagne Vesle). Ce bâtiment est dédié à :

- l'hébergement d'une association, l'atelier et la main, chargée de sensibiliser aux métiers de l'artisanat,
- la location à une entreprise de surgelés.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	22 870	22 870
Dépenses réelles de fonctionnement	12 410	11 870
Épargne brute	10 460	11 000
Remboursement de capital	6 000	6 000
Épargne nette	4 460	5 000

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'occupant du bâtiment.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services	200	200
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	22 670	22 670
Total recettes de gestion courante	22 870	22 870
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	22 870	22 870
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**22 870**	**22 870**

Au titre des dépenses, figurent :

- l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière ;
- le remboursement des intérêts de la dette pour 3 000 €.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	6 900	7 870
65 - Charges de gestion courante	10	500
Total dépenses de gestion courante	6 910	8 370
66 - Charges financières	5 500	3 000
67 - Charges exceptionnelles	0	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	12 410	11 870
023 - Virement à la section d'investissement	10 460	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	11 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	10 460	11 000
Total dépenses de fonctionnement	**22 870**	**22 870**

La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'établissent à 5 000 €.

L'encours de dette sur ce budget atteint 76 356 € au 1er janvier 2018.

Le remboursement en capital prévu au BP 2018 s'établit à 6 000 €.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	10 460	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	11 000
Total des recettes d'investissement	**10 460**	**11 000**

Aucune recette d'emprunt n'est inscrite à ce budget.

4. Le budget Z.A. de Poilly

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment artisanal situé dans la zone artisanale de Poilly (pôle Tardenois). Le bâtiment est occupé par une scierie.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget ZA de Poilly	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	57 100	24 800
Dépenses réelles de fonctionnement	31 170	30 550
Épargne brute	25 930	-5 750
Remboursement de capital	20 000	21 000
Épargne nette	5 930	-26 750

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'artisan occupant le bâtiment ainsi que les charges locatives. Un avenant au bail commercial est en cours de rédaction afin de réviser le montant du loyer.

Budget ZA de Poilly Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services	3 900	6 000
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	53 200	18 800
Total recettes de gestion courante	57 100	24 800
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	57 100	24 800
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 250	6 250
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 250	6 250
Total recettes de fonctionnement	**63 350**	**31 050**

En outre, une reprise partielle de provision (6 250 €) sera à nouveau réalisée en 2018. Cette dernière avait été constituée en 2012 au regard de retard de paiement afférent en loyer. Elle est reprise, année après année, sur la base du plan d'apurement établi.

Au titre des dépenses, figurent :

- l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti mais aussi de paiement de la taxe foncière,
- le remboursement des intérêts de la dette pour 4 000 €.

Budget ZA de Poilly Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	25 152	25 130
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0
65 - Charges de gestion courante	10	720
Total dépenses de gestion courante	25 162	25 850
66 - Charges financières	6 000	4 000
67 - Charges exceptionnelles	8	700
Total dépenses réelles de fonctionnement	31 170	30 550
023 - Virement à la section d'investissement	32 080	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	100	500
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	32 180	500
Total dépenses de fonctionnement	**63 350**	**31 050**

La section d'investissement

Budget ZA de Poilly Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	24 070	40 750
Total recettes d'équipement	24 070	40 750
021 - Virement de la section de fonctionnement	32 080	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	100	500
Total des recettes d'investissement	**56 250**	**41 250**

Les dépenses d'équipement s'établissent à 14 000 €.

L'encours de dette sur ce budget atteint 74 223 € au 1er janvier 2018.

Le remboursement en capital prévu au BP 2018 s'établit à 21 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une inscription de recette d'emprunt à hauteur de 40 750 €.

Partie 10 – Les budgets à vocation économique

1. Le budget de la ZAC de Bezannes

La ZAC de Bezannes représente 172 hectares dédiés aux services, à l'habitat et aux loisirs (golf).

La section de fonctionnement

Budget ZAC Bezannes - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services…	8 800 000	11 500 000
74 - Dotations, subventions et participations	0	70 000
75 - Autres produits de gestion courante	6 450	6 500
Total recettes de gestion courante	8 806 450	11 576 500
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	8 807 450	11 577 500
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 549 780	16 170 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	80 000	30 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	13 629 780	16 200 000
Total recettes de fonctionnement	**22 437 230**	**27 777 500**

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent notamment 11,5 M€ de cessions de terrains et 16,2 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	4 662 780	4 633 000
012 - Charges de personnel	0	0
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	4 663 780	4 634 000
66 - Charges financières	80 000	30 000
67 - Charges exceptionnelles	6 000	6 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 749 780	4 670 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 607 450	23 077 500
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	80 000	30 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	17 687 450	23 107 500
Total dépenses de fonctionnement	**22 437 230**	**27 777 500**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4,6 M€ et comprennent notamment :

- 1,7 M€ de travaux de voirie,
- 400 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 950 K€ de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,
- 240 K€ de fouilles archéologiques,
- 500 K€ de travaux d'espaces verts,
- 90 K€ de travaux de signalisation,
- 435 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 30 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2018.

La section d'investissement

Budget ZAC Bezannes - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	17 607 450	23 077 500
Total recettes d'investissement	**17 607 450**	**23 077 500**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 23,08 M€, concernent exclusivement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 057 670	6 907 500
Total dépenses d'équipement	4 057 670	6 907 500
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 549 780	16 170 000
Total dépenses d'investissement	**17 607 450**	**23 077 500**

Les dépenses d'investissement d'un montant de 23,08 M€, comprennent pour 16,2 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains et 6,9 M€ de remboursement d'avances au budget principal.

Pour mémoire, le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal. Le stock d'avance remboursable estimé au 31 décembre 2017 s'élève à 8 M€. Le stock prévisionnel au 31 décembre 2018 est de 1,1 M€.

2. Le budget du parc d'activités de la Malle

Le parc d'activités de la Malle est constitué de 15 hectares à vocation artisanale et industrielle à Saint Brice Courcelles.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activites de la Malle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services…	0	100 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	1 000	101 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	2 000	102 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	105 600	175 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000	20 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	135 600	195 000
Total recettes de fonctionnement	**137 600**	**297 000**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 297 K€, comprennent notamment 100 K€ de cessions de terrains et 195 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activité de la Malle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	72 600	52 000
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	73 600	53 000
66 - Charges financières	30 000	20 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000	2 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	105 600	75 000
042 - Opérations d'ordre transférées entre section	2 000	202 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000	20 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	32 000	222 000
Total dépenses de fonctionnement	**137 600**	**297 000**

D'un montant global de 75 K€, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- 20 K€ d'entretien des voiries intercommunales,
- 10 K€ d'études géotechniques,
- 8 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 20 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2018.

La section d’investissement

Budget Parc d'Activités de la Malle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	103 600	0
Total recettes d'équipement	103 600	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000	202 000
Total recettes d'investissement	**105 600**	**202 000**

Les recettes d’investissement, d’un montant de 202 K€, concernent exclusivement des opérations d’ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activités de la Malle - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	27 000
Total recettes d'équipement	**0**	**27 000**
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	105 600	175 000
Total des dépenses d'investissement	**105 600**	**202 000**

Les dépenses d’investissement d’un montant de 202 K€, comprennent pour 175 K€ d’opérations d’ordre liées à la gestion des stocks de terrains et 27 K€ de remboursement d’avances au budget principal.

Tout comme le budget annexe de la ZAC de Bezannes, le besoin d’emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal. Le stock d’avance remboursable estimé au 31 décembre 2017 s’élève à 4,21 M€. Le stock prévisionnel au 31 décembre 2018 est de 4,19 M€.

3. Le budget du parc d'activités de la Husselle

Le parc d'activités de la Husselle est composé de 2 tranches (24,5 hectares au total) à vocation artisanale à Bétheny.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services…	0	595 000
74 - Dotations, subventions et participations	0	470 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	1 000	1 066 000
77 - Produits exceptionnels	5 000	5 000
Total recettes réelles de fonctionnement	6 000	1 071 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 845 510	2 795 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000	20 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 875 510	2 815 000
Total recettes de fonctionnement	**1 881 510**	**3 886 000**

Les recettes de fonctionnement (3,9 M€) comprennent principalement :

- les produits de cessions de terrains (595 K€),
- la participation de la Région au financement des travaux d'aménagement (470 K€),
- les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (2,8 M€).

Budget Parc d'Activité de la Husselle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	1 812 510	2 177 000
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	1 813 510	2 178 000
66 - Charges financières	30 000	20 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000	2 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 845 510	2 200 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 000	1 666 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	30 000	20 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	36 000	1 686 000
Total dépenses de fonctionnement	**1 881 510**	**3 886 000**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,2 M€ et comprennent notamment :

- 735 K€ de travaux de voirie,
- 567 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 564 K€ de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,
- 139 K€ d'acquisitions foncières,
- 107 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 20 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2018.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 839 510	1 129 000
Total recettes d'équipement	1 839 510	1 129 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 000	1 666 000
Total recettes d'investissement	**1 845 510**	**2 795 000**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 2,8 M€, comprennent d'une part, 1,7 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains et d'autre part, la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (1,1 M€).

Tout comme les autres budgets annexes de ZAC et parcs d'activités, le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal.

Le stock d'avance remboursable estimé au 31 décembre 2017 s'élève à 4,3 M€. Ce stock est donc estimé à près de 5,4 M€ au 31 décembre 2018.

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total dépenses d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 845 510	2 795 000
Total dépenses d'investissement	**1 845 510**	**2 795 000**

Les dépenses d'investissement sont constituées uniquement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 2,8 M€.

4. Le budget du parc d'activités Pierre de Coubertin

Le parc d'activités Pierre de Coubertin comprend 22 hectares. Ce parc d'activités avait initialement une vocation médico-sociale qui a été élargie récemment à l'habitat. Il est situé à Cormontreuil.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services…	0	2 881 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	1 000	2 882 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	2 000	2 883 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 810	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	58 810	0
Total recettes de fonctionnement	**60 810**	**2 883 000**

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe comprennent essentiellement les cessions de terrains (2,9 M€).

Il est à noter à cet effet que ce parc d'activités, initialement à vocation médico-sociale, attend une recette prévisionnelle de 8,6 M€ dans le cadre de cessions de charges foncières. Cette recette sera versée sur 3 exercices.

Budget Parc d'Activité Pierre de Coubertin Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	36 810	28 000
65 - Charges de gestion courante	1 000	2 854 000
Total dépenses de gestion courante	37 810	2 882 000
66 - Charges financières	10 000	0
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	48 810	2 883 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	12 000	0
Total dépenses de fonctionnement	**60 810**	**2 883 000**

D’un montant global de 2,9 M€, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment le reversement prévisionnel partiel de l’excédent généré par le produit des cessions.

La section d’investissement

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	46 810	0
Total recettes d'équipement	46 810	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000	0
Total recettes d'investissement	**48 810**	**0**

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total dépenses d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 810	0
Total dépenses d'équipement	**48 810**	**0**

Ce budget ne comporte plus de section d’investissement.

Il est à noter qu’il n’a plus de stock d’avance à rembourser au budget principal.

Le stock d’avance remboursable devrait être à 0 à l’issue de la gestion 2017.

5. Le budget Z.A. du Val des Bois

Créée en 1995, la ZA du Val des Bois comprend une trentaine d'hectares (tranches 1 à 5), localisés sur les communes d'Isles-sur-Suippe et de Warmeriville (pôle Vallée de la Suippe).

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services	465 730	195 000
74 - Dotations et participations	107 000	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	572 730	195 000
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	572 730	195 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 444 610	390 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 000	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 455 610	390 000
Total recettes de fonctionnement	**2 028 340**	**585 000**

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent notamment 195 K€ de cessions de terrains.

A cela s'ajoute 390 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	967 870	194 000
65 - Charges de gestion courante	0	500
Total dépenses de gestion courante	967 870	194 500
66 - Charges financières	11 000	0
67 - Charges exceptionnelles	0	500
Total dépenses réelles de fonctionnement	978 870	195 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 038 460	390 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	11 000	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 049 460	390 000
Total dépenses de fonctionnement	**2 028 330**	**585 000**

D'un montant global de 195 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement des frais de géomètre et des frais d'actes.

A cela s'ajoute 390 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 406 150	0
Total recettes d'équipement	1 406 150	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 038 460	390 000
Total recettes d'investissement	**2 444 610**	**390 000**

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	0
Total dépenses d'équipement	1 000 000	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 444 610	390 000
Total des dépenses d'investissement	**2 444 610**	**390 000**

Les recettes et les dépenses d'investissement sont constituées uniquement d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains, pour 390 K€ respectivement.

6. Le budget Zones d'Activités Economique de Pontfaverger-Moronvilliers

Ce nouveau budget annexe, à ouvrir au BP 2018, regroupe les deux zones préalablement gérées par la commune de Pontfaverger-Moronvilliers :

- la zone artisanale « les Grands Prés »
- la zone commerciale « les Platanes »

A ce stade de la reprise par la Communauté urbaine du Grand Reims, il est ouvert uniquement une section de fonctionnement à hauteur de 10 K€ pour pallier les frais de géomètre ou d'actes.

La reprise des résultats ainsi que les transferts de propriété et de dette seront intégrés à la première décision modificative de l'exercice 2018, après délibération concordante entre la communauté urbaine et la commune de Pontfaverger-Moronvilliers.

Partie 11 – Les autres budgets annexes

1. Le budget de l'archéologie

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées aux opérations de fouilles archéologiques réalisées par la communauté urbaine pour ses besoins propres ou en tant qu'opérateur économique intervenant dans le champ concurrentiel.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Archéologie	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	2 888 645	4 188 365
Dépenses réelles de fonctionnement	2 808 645	4 034 780
Épargne brute	80 000	153 585
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	80 000	153 585

La section de fonctionnement

Budget Archéologie - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
013 - Atténuation de charges	12 000	12 000
70 - Produits des services	2 841 923	4 067 057
74 - Dotations et participations	30 000	105 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	2 884 923	4 185 057
77 - Produits exceptionnels	3 722	3 308
Total recettes réelles de fonctionnement	2 888 645	4 188 365
Total recettes de fonctionnement	**2 888 645**	**4 188 365**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 4,2 M€.

Elles concernent principalement :

- le produit des fouilles archéologiques (2,35 M€),
- le remboursement des prestations effectuées pour le compte des aménageurs (1,7 M€ contre 739 K€ au BP 2017),
- les subventions accordées au titre de l'archéologie préventive (105 K€).

Budget Archéologie - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	1 339 707	2 299 468
012 - Charges de personnel	1 452 120	1 715 000
65 - Charges de gestion courante	5 000	5 000
Total dépenses de gestion courante	2 796 827	4 019 468
67 - Charges exceptionnelles	7 000	11 000
022 - Dépenses imprévues	4 818	4 312
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 808 645	4 034 780
023 - Virement à la section d'investissement	0	93 585
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000	60 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	80 000	153 585
Total dépenses de fonctionnement	**2 888 645**	**4 188 365**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à plus de 4 M€. Elles sont principalement constituées des charges à caractère général et des charges de personnel s'élevant respectivement à 2,3 M€ et 1,7 M€.

Les charges à caractère général concernent principalement :

- les prestations refacturées aux aménageurs (1,7 M€),
- le remboursement de frais au budget principal (161 K€),
- et les charges de gestion courante liées aux locaux, aux moyens informatiques et aux chantiers de diagnostics et de fouilles (484 K€). Sur ce poste, il faut souligner principalement l'enveloppe consacrée à l'acquisition des EPI pour les chantiers d'envergure prévus sur l'exercice 2018 (100 K€).

Les charges de personnel sont en augmentation de plus de 260 K€, cette évolution s'explique notamment par le recrutement prévisionnel de techniciens pour faire face aux chantiers de fouilles à venir.

La section d'investissement

Budget Archéologie - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	43 105	0
Total recettes d'équipement	43 105	0
10 - Dotations et fonds divers	5 000	3 000
27 - Autres immobilisations financières	21 895	0
Total recettes financières	26 895	3 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	93 585
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000	60 000
Total recettes d'investissement	**150 000**	**156 585**

En recettes d'investissement, on notera que ce budget se caractérise par l'absence d'emprunt. En 2018, les investissements courants s'élèveront à 55,5 K€. Sont par ailleurs inscrits 100 K€ d'études pour la réflexion préalable aux locaux du service d'archéologie préventive et notamment au Centre de conservation.

2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)

Ce budget retrace les dépenses liées aux infrastructures de Montée En Débit et de Très Haut Débit ainsi que les recettes commerciales liées à leur exploitation par les opérateurs de télécommunication.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Boucle Locale	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	883 660	506 000
Dépenses réelles de fonctionnement	244 660	425 000
Épargne brute	639 000	81 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	639 000	81 000

La section de fonctionnement

Budget Boucle Locale - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
70 - Produits des services	502 000	502 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	503 000	503 000
77 - Produits exceptionnels	380 660	3 000
Total recettes réelles de fonctionnement	883 660	506 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 000	9 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	9 000	9 000
Total recettes de fonctionnement	**892 660**	**515 000**

Les produits des services, soit 502 K€, représentent l'essentiel des recettes de ce budget et concernent les versements des opérateurs pour la location et la mise en service de la fibre, ainsi que la location de locaux techniques.

Budget Boucle Locale - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	229 472	149 726
012 - Charges de personnel	0	0
65 - Charges de gestion courante	5 000	5 000
Total dépenses de gestion courante	234 472	154 726
67 - Charges exceptionnelles	5 000	266 000
020 - Dépenses imprévues	5 188	4 274
Total dépenses réelles de fonctionnement	244 660	425 000
023 - Virement à la section d'investissement	548 000	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 000	90 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	648 000	90 000
Total dépenses de fonctionnement	**892 660**	**515 000**

D'un montant de 425 K€, les dépenses réelles de fonctionnement du budget de la boucle locale concernent d'une part les frais de gestion courante (fluides, maintenance des équipements, frais de gardiennage et de nettoyage), les travaux de raccordements pour les opérateurs (100 K€) et le remboursement de frais aux autres budgets (11 K€) et d'autre part le versement d'un fonds de concours au SIEM pour le projet de montée en débit sur le territoire Rives de la Suippe.

La section d'investissement

Budget Boucle Locale - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2017	BP 2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	607 000	1 000 000
Total recettes d'équipement	607 000	1 000 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	548 000	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 000	90 000
Total recettes d'investissement	**1 255 000**	**1 090 000**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 M€ et sont constituées d'emprunts.

A côté des investissements courants (48,5 K€) d'extension de la Boucle Locale, trois opérations, déclinaisons du Schéma Local d'aménagement Numérique, sont prévues :

La première, calibrée à hauteur de 1,71 M€ dont 740 K€ en 2018, est destinée à la montée en débit des communes de l'ex communauté de communes Rives de la Suippe (Bétheniville, Pontfaverger-Moronvillers, Epoye, Saint Hilaire le Petit, Saint Souplet sur Py et Auberive). La Communauté urbaine du Grand Reims reprend ainsi les engagements de l'ex communauté de communes.

Ainsi est-elle appelée en participation à hauteur de 50 % du coût de l'opération, portée par le SIEM (deux participations annuelles de 275 000 €).

Le solde des crédits est affecté aux deux opérations suivantes :

- la montée de débit par satellite,
- la montée en débit sur le territoire de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole (Villers-aux-Nœuds – Cernay).

La seconde concerne le déploiement de la fibre optique (projet FTTH), elle est révisée à hauteur de 5,5 M€.

Le projet porté par la Région Grand Est repose sur un préfinancement à 100% par la Région, qui recouvre ensuite les différentes subventions de :

- l'Europe (PO-FEDER 2014-2020 Champagne-Ardenne et Lorraine),
- l'Etat (FSN),
- les EPCI et/ou communes.

Les premiers travaux auront lieu à la fin de l'année 2018. Les crédits inscrits au budget 2018 permettent d'assurer l'engagement de la communauté urbaine dans ce projet.

La troisième concerne le FTTO est ouverte à hauteur de 50 K€. Il s'agit d'une étude préalable à la liaison très haut débit des zones d'activités économiques en cohérence avec le projet de la Région Grand Est.

ANNEXES

Annexe 1 : flux financiers liés à la mutualisation

Annexe 2 : la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims

ANNEXE 1 : flux financiers liés à la mutualisation

BP 2018 - Mutualisation des services - refacturation

Communauté urbaine du Grand Reims

flux Ville / CU

budget principal

dépenses		recettes	
	4 574 818		**26 839 216**
dont		*depuis VDR (2)*	22 748 493
vers Ville de Reims 012	*2 783 738*		
vers Ville de Reims 011	*306 751*	*depuis autres communes (2')*	280 805
sous total VDR (1)	*3 090 489*		
vers autres communes 012	*486 645*		
vers autres communes 011	*239 550*		
sous autres communes (1')	*726 195*		
vers transports	*-*	*recettes depuis BA (4)*	3 809 918
vers eau	*259 762*		
vers assainissement	*72 022*		
vers archéologie	*61 692*		
vers ordure ménagère	*364 658*		
sous total BA (3)	*758 134*		

flux Communauté urbaine du Grand Reims

flux CU budget principal / budgets annexes

budgets annexes

dépenses		recettes	
Eau vers ppal	1 087 194	**transports**	-
Assainissement	1 082 609	**eau** depuis ppal	259 762
Transport	324 209	**assainissement**	72 022
Bezannes	434 562	**archéologie**	61 692
Malle	8 153	**OM**	364 658
OM	586 521	TOTAL (3)	758 134
Archéologie	160 507		
Husselle	106 864		
Coubertin	8 323		
Boucle	10 976		
TOTAL (4)	3 809 918		

flux CU entre BA

budgets annexes

dépenses		recettes	
spanc vers assainissement	82 400	**assainissement depuis spanc**	82 400
assainissement depuis eau	2 126 630	**eau depuis assainissement**	2 126 630

Ville de Reims

budget principal

dépenses		recettes	
principal (2)	22 748 493	**principal (1)**	3 090 489
dont			
chap 012	*19 219 495*		
chap 011	*3 528 998*		

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes…) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes

ANNEXE 2 : la dette de la Communauté urbaine

Une stratégie de dette équilibrée

La stratégie de dette de la Communauté urbaine devra permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- **Le recours à des produits financiers sans risque (classement Gissler A1 et B1),**

Aux termes de la charte Gissler, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible c'est-à-dire un taux fixe ou un taux variable classique),

- **Une répartition équilibrée de l'encours entre le taux fixe et le taux variable,**

Avec pour objectif de limiter les risques de hausse des taux tout en profitant de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variable, la collectivité a opté pour une exposition de son encours 50% à taux fixe et 50% à taux variable. Le respect de cet équilibre s'effectue en fonction des opportunités de marché et peut donc varier tout en restant proche de la cible,

- **Un taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.**

Un encours global (tous budgets confondus) estimé à 162.3 M€ au 1er janvier 2018

Cet encours global est composé d'un encours réel et d'un encours théorique :

- l'encours réel de dette correspond aux contrats de prêt que la communauté urbaine a effectivement à sa charge. Il comprend :
    - les encours de dettes des communautés et des syndicats fusionnés au sein de la communauté urbaine,
    - les contrats de prêt transférés à la communauté urbaine par les communes dans le cadre des transferts de compétences.

L'encours réel de dette, tous budgets confondus est estimé à **116 M€** au 1er janvier 2018, dont 64.8 M€ au titre du seul budget principal.

- L'encours théorique net correspond à la différence entre la dette théorique (Services Incendie et secours, Aires d'Accueil des Gens du Voyage, Voirie) transférée par les communes à la communauté urbaine et la dette théorique (Eglises, scolaire) restituée par communauté urbaine aux communes.

L'encours net de dette théorique est de **46.3 M€** au 1er janvier 2018 affecté au seul budget principal.

Le montant total de l'encours, réel et théorique, au 1er janvier 2018, est estimé à **162.3 M€.**

L'encours global de la communauté urbaine se répartit au 01/01/2018 de la manière suivante :

BUDGETS	Encours estimé au 01/01/2018
Principal	111 081 812 €
Eau	21 110 237 €
Assainissement	26 964 610 €
Ordures ménagères	1 925 224 €
MARPA Pargny les Reims	1 103 638 €
ZA de Poilly	74 223 €
Bail commercial Muizon	76 356 €
BUDGET GLOBAL	**162 336 100 €**

<u>Un encours majoritairement à taux fixe</u>

La répartition de l'encours entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable est depuis le 1er janvier 2017 déséquilibrée.

Les transferts de dette liés au transfert de contrats et les transferts de dette théorique ont modifié l'exposition de l'encours à 50/50.

En effet, les encours transférés par les communautés de communes, les communes et les syndicats correspondent à de la dette pour plus de deux tiers à taux fixe. Concernant l'encours théorique, celui-ci a été calculé sur la base de prêts à taux fixe.

Au 1er janvier 2018 l'encours global est composé pour deux tiers de prêts à taux fixe.

La répartition de l'encours par type de taux est la suivante :

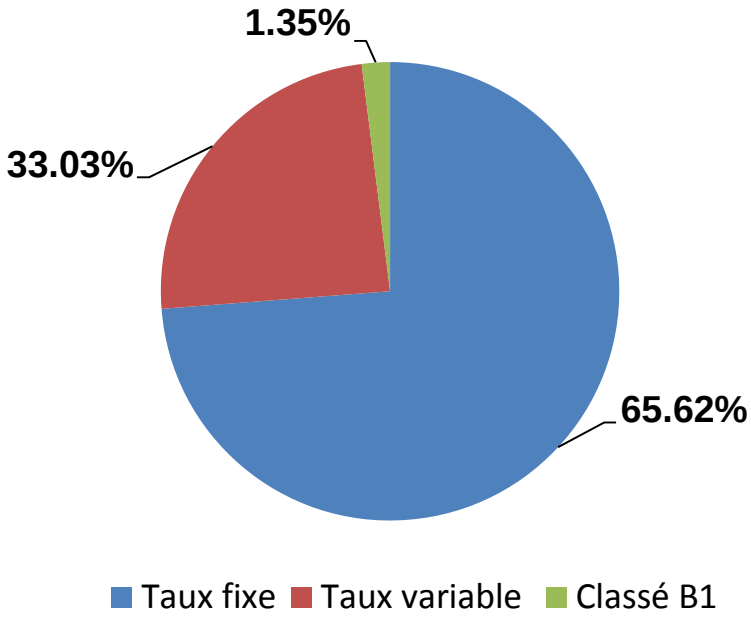

<u>Une dette sécurisée et moins onéreuse que la moyenne</u>

Plus de 98% de la dette sont composés d'emprunts à taux fixe ou à taux variable classique. Les 1.35% de l'encours classés en B1 correspondent à des prêts à taux fixe avec barrière simple sur Euribor sans effet de levier.

A1	B1	TOTAL
98.65%	**1.35%**	**100%**

Au 1er janvier 2018, le taux moyen de la dette de la Communauté urbaine devrait se situer aux alentours de **2.28%.** Ce taux reste inférieur au taux de notre strate des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants, qui en 2016 était de 2.44% (dernière année de publication).

Au 1er janvier 2018, la répartition de l'encours estimé par prêteur est la suivante :

